

# **Recommandations du Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire**

**soumises au premier ministre Graham et au ministre Doherty  
le 29 mai 2008**

Messieurs le premier ministre Graham et le ministre Doherty,

À l'automne 2007, vous nous avez mis au défi de participer à la transformation du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick afin d'atteindre l'objectif d'autosuffisance de la province d'ici 2026.

Vous avez mis en place notre Groupe de travail en nous demandant d'examiner les recommandations du rapport de la Commission sur l'éducation postsecondaire, intitulé *Avantage Nouveau-Brunswick : Une province cherche à accomplir sa destinée*, afin de recommander au gouvernement le meilleur système d'éducation postsecondaire pour le Nouveau-Brunswick, accompagné d'un plan de mise en œuvre. Ce système d'éducation postsecondaire doit être davantage intégré et axé sur les étudiants, entièrement accessible et abordable, plus pertinent et plus adapté, très efficace et responsable, bref, un système d'une telle qualité et efficacité que le Nouveau-Brunswick aura les étudiants les mieux formés et les plus instruits du Canada.

Nous avons accepté de relever ce défi, car nous étions convaincus (et nous le sommes toujours) qu'une transformation du système d'éducation postsecondaire est une condition nécessaire à la mise en place d'une province prospère et autosuffisante. À cet égard, nous avons compris et assumé la responsabilité qui nous incombait, tout en appréciant pleinement l'occasion unique qui s'offrait à nous.

Cet hiver, nous nous sommes réunis régulièrement afin de relever les défis que vous aviez établis tout en développant davantage les idées et les concepts formulés dans le rapport *Avantage Nouveau-Brunswick*.

Au cours de ce processus, ce travail de collaboration au sein du Groupe de travail nous a transformés puisqu'au départ, nous étions des individus venant d'établissements distincts alors qu'aujourd'hui, nous sommes une équipe de collaborateurs, enclin à travailler ensemble pour mettre en œuvre un programme audacieux pour le système d'éducation postsecondaire qui est envisagé.

En effet, vous trouverez au centre de nos recommandations ce qui nous semble être une nouveauté assez spectaculaire : la perspective pour la mise en place de partenariats et d'une collaboration au sein du système d'éducation postsecondaire (EPS), ainsi que les plans d'action pour y parvenir.

Tout d'abord, nous proposons un processus et un plan coopératifs et intégrés en matière d'innovation et de transformation au sein des établissements d'éducation postsecondaire. Ensuite, nous prévoyons la création de partenariats étroits entre le système d'EPS et la population en général.

Le Groupe de travail a constitué une formidable occasion – presque un test en laboratoire – de travailler ensemble et d'élaborer des solutions face aux problèmes complexes auxquels nous sommes confrontés. Nous nous engageons à poursuivre ce travail collectif une fois que vous aurez déterminé la meilleure manière d'utiliser les recommandations émises dans ce rapport.

Nous sommes heureux et fiers de vous présenter les recommandations du Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick. Nous avons bon espoir qu'elles puissent servir de feuille de route pour les changements transformationnels du système d'éducation postsecondaire de la province. Dans cette perspective, nous anticipons avec enthousiasme de travailler ensemble afin de mettre en place le système d'éducation postsecondaire le plus axé

sur les étudiants, le plus innovateur, le mieux adapté et le plus pertinent du Canada – celui qui créera les conditions nécessaires pour nous mener sur la route de l'autosuffisance au Nouveau-Brunswick.

Les membres du Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire :

Robert Campbell, recteur et vice-chancelier, Université Mount Allison

Richard Doiron, directeur, CCNB, campus d'Edmundston

Thérèse Finn-McGraw, directrice, CCNB, campus de la Péninsule acadienne

Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier, Université de Moncton

Michael W. Higgins, recteur et vice-chancelier, Université St. Thomas

Peter McGill, directeur, NBCC, campus de Saint John

John D. McLaughlin, recteur et vice-chancelier, Université du Nouveau-Brunswick

Nora Kelly, sous-ministre du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (présidente)

# Table des matières

<b>Introduction</b> . . . . .	<b>1</b>
<b>Section un</b>	
<b>Aperçu stratégique</b> . . . . .	<b>5</b>
<b>Section deux</b>	
<b>Un système d'éducation postsecondaire axé sur l'étudiant.</b> . . . . .	<b>9</b>
<b>Section trois</b>	
<b>Réorganisation du système d'éducation postsecondaire</b> . . . . .	<b>16</b>
<b>Section quatre</b>	
<b>Collaboration, gouvernance et administration</b> . . . . .	<b>28</b>
<b>Section cinq</b>	
<b>Mise en oeuvre.</b> . . . . .	<b>35</b>
<b>Annexe 1</b>	
<b>Sommaire des recommandations.</b> . . . . .	<b>37</b>
<b>Annexe 2</b>	
<b>Recommandations du rapport final de la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick – étude et réponse du Groupe de travail</b> . . . . .	<b>39</b>
<b>Annexe 3</b>	
<b>Rôles des établissements</b> . . . . .	<b>45</b>
<b>Annexe 4</b>	
<b>Modèle de gouvernance</b> . . . . .	<b>48</b>
<b>Annexe 5</b>	
<b>Feuille de route de la transformation de l'éducation postsecondaire.</b> . . . . .	<b>50</b>

**Recommandations du Groupe de travail  
sur l'éducation postsecondaire  
soumises au premier ministre Graham et au ministre Doherty**

**le 29 mai 2008**

Publié par :

Province du Nouveau-Brunswick  
Case postale 6000  
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-55471-160-4

CNB 5350

# Introduction

Le Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire a été chargé d'examiner le rapport de la Commission sur l'éducation postsecondaire, intitulé *Avantage Nouveau-Brunswick : Une province cherche à accomplir sa destinée*, afin d'émettre des recommandations et de proposer au gouvernement un plan de mise en œuvre quant à la transformation du système d'éducation postsecondaire (EPS) du Nouveau-Brunswick. La vision, les principes et les recommandations du rapport de la Commission ont été le point de départ des délibérations du Groupe de travail sur les façons d'atteindre cet objectif qui est d'avoir le plus haut niveau d'éducation et d'alphabétisation du Canada et ainsi atteindre l'objectif provincial global d'autosuffisance d'ici 2026.

Les 29 recommandations du Groupe de travail énoncent un très large éventail d'initiatives, de la transformation du réseau des collèges communautaires à la restructuration de l'administration de l'éducation postsecondaire, en passant par la création de nouveaux mécanismes de collaboration innovateur, des modifications profondes dans les modes de gestion et de gouvernance, la transformation du système d'aide financière aux étudiants et un plan décennal de soutien financier.

L'annexe 1 fournit un résumé des recommandations du Groupe de travail et l'annexe 2 passe en revue les recommandations du Groupe de travail concernant celles contenues dans le rapport de la Commission sur l'éducation postsecondaire.

Pourquoi le Groupe de travail s'est-il montré si ambitieux dans ses recommandations?

Tout d'abord, les membres ont pris conscience qu'il fallait saisir cette occasion unique de faire la différence pour les citoyens et les étudiants du Nouveau-Brunswick. Nous avons aussi compris et accepté qu'à cette occasion correspondait un besoin absolu et évident d'une action réelle et efficace dans le secteur de l'éducation postsecondaire à ce stade de l'évolution sociale et économique du Nouveau-Brunswick.

L'expression « le maintien du *statu quo* n'est pas une option » est peut-être surutilisée. Mais cela ne rend pas le *statu quo* plus acceptable ou plus viable. La nature et la portée des changements et des défis auxquels est confronté le Nouveau-Brunswick rendent indispensables de telles transformations du système d'éducation postsecondaire si ce secteur veut apporter les bases nécessaires à l'autosuffisance de la province.

Quels sont les changements et les défis auxquels notre réflexion et nos recommandations apportent une réponse?

## La demande

En premier lieu, compte tenu de la situation économique actuelle, la demande de la société au niveau de l'éducation et de la formation est pressante, en croissance et en mutation, tant sur le plan de la qualité que sur le plan de la quantité.

De nos jours, plus de la moitié des emplois exigent des études postsecondaires, une proportion qui devrait passer à plus des trois quarts dans un avenir rapproché. Pour ce faire, il faudra accroître de façon importante le niveau de participation des Néo-Brunswickois aux études postsecondaires.

De plus, compte tenu des changements qui se produisent au niveau de la technologie et de l'économie mondiale, le type de formation, de connaissances et d'habiletés nécessaires à l'économie évolue aussi à un rythme effréné. Nous vivons de plus en plus dans une économie du savoir et de services, qui nécessite de nouvelles compétences et habiletés. Toutefois, certains domaines de l'industrie manufacturière et du secteur primaire peuvent s'attendre à un avenir

florissant et auront donc à leur tour besoin d'une main-d'œuvre dotée de tout un éventail de compétences techniques et opérationnelles, dont certaines sont plutôt traditionnelles. Dans ces deux domaines, la demande est de plus en plus forte pour ce que l'on appelle désormais des programmes appliqués de formation. En outre, il devient chaque jour plus évident que la formation et l'éducation, bien loin de se réduire à une formation ponctuelle, sont désormais des processus permanents.

Les besoins du marché de l'emploi et de l'éducation postsecondaire existent à long terme et nécessitent des solutions sur une période de temps relativement longue. La demande pour des compétences particulières dans certains secteurs et à certains endroits est toutefois bien réelle et immédiate.

Il est donc absolument essentiel que le système d'éducation postsecondaire réponde à ces mutations et à ces exigences avec une efficacité et une rapidité raisonnables, tout en jetant les bases permettant de répondre aux besoins futurs, selon le développement éventuel de l'économie et de la société. Le système éducatif doit répondre aux besoins de nos concitoyens et à ceux de nos collectivités afin d'être un moteur du renouveau économique et garantir que les bonnes habiletés et compétences seront disponibles pour pourvoir les emplois actuels et éventuels dans toute la province. Cela se vérifie tout particulièrement dans les diverses régions de la province : certaines doivent relever le défi de la restructuration en raison de l'affaiblissement, voire de la disparition, des industries utilisant les ressources traditionnelles, tandis que d'autres veulent exploiter les possibilités offertes par les nouvelles technologies et la demande internationale de certains produits et de certaines ressources. Cela se vérifie tout particulièrement dans de nombreux secteurs économiques, dont les besoins précis peuvent changer très rapidement du tout au tout.

Comme le suggèrent nos recommandations, nous pensons que le secteur des collèges communautaires présente un défi particulier. En effet, contrairement aux universités, le taux de fréquentation des collèges néo-brunswickois est inférieur à la moyenne nationale. Certains programmes, dans certaines régions, souffrent de sureffectifs, d'autres de sous-effectifs. De plus, nous avons remarqué un besoin de types particuliers de mécanismes de collaboration qui puissent répondre rapidement à des besoins bien déterminés en partenariat avec les collectivités, les secteurs d'activité et les entreprises.

De plus, le Nouveau-Brunswick est confronté à une augmentation importante de la demande du côté des travailleurs de métier. Cette demande doit être satisfaite avec une augmentation tout aussi importante du nombre de personnes qui acquièrent leurs compétences par le biais des programmes d'apprentissage de métiers.

### **L'offre**

Par ailleurs, et de façon assez ironique, notre province est également confrontée à un défi du côté de l'« offre ». La population a cessé de croître et elle vieillit. Les inscriptions de la maternelle à la 12e année sont à la baisse et le groupe des 18 à 24 ans connaît un déclin constant depuis plus de 30 ans. Rien ne permet d'affirmer que ces tendances se renverseront dans un avenir rapproché. Entre-temps, l'essor économique d'autres régions de notre pays incite des personnes et des familles entières du Nouveau-Brunswick à quitter la province, à la recherche de possibilités.

D'abord, cette réalité démographique, qui représente un réel défi, rend plus pressant le besoin d'améliorer le taux de participation aux études postsecondaires afin de répondre à la demande. Toutefois, cet effort, aussi nécessaire et important soit-il, ne suffira sans doute pas à répondre

à la demande. C'est du côté de l'offre que la mutation du système d'éducation postsecondaire sera essentielle; en effet, ce sera la base du développement économique et social et de la mise en place de mesures pour endiguer l'émigration et attirer au Nouveau-Brunswick des personnes désireuses de prendre part à sa croissance et à sa prospérité économique et sociale.

Les recommandations de notre rapport aideront à atteindre l'objectif qui est d'augmenter la population néo-brunswickoise de 100 000 avant 2026, en attirant des étudiants et des familles dans notre province. Un secteur de l'éducation postsecondaire dynamique et innovant est capable de créer un « cercle vertueux » : Une population bien formée ayant une solide base en matière de recherche sera plus attrayante et contribuera à la croissance et à la prospérité économique, ce qui créera la base d'impôts, de revenus et de marchés qui peuvent générer l'autosuffisance des programmes et des mesures incitatives... et la boucle est bouclée. Cela est particulièrement important sur le plan des possibilités de formation supérieure et de recherche et de développement.

Faire correspondre les facteurs de l'offre et de la demande sera un défi systémique et institutionnel. Afin de le relever, le système d'éducation postsecondaire doit modifier ses capacités pour être à même de mieux répondre aux besoins de la province et des collectivités locales, et ce, de façon plus rapide, ainsi que de devenir plus accessible et abordable financièrement pour les étudiants et les personnes en formation continue. Ce défi a de nombreuses conséquences que nous avons prises en considération dans nos recommandations.

Tout d'abord, nos établissements d'enseignement postsecondaire doivent définir plus clairement leurs objectifs et leurs propres priorités, tout en favorisant un rapprochement et une plus grande collaboration dans leur mode de fonctionnement.

Le Nouveau-Brunswick a la chance de bénéficier d'établissements d'enseignement postsecondaire reconnus au niveau national. Ils sont fiers, à juste titre, de leur identité propre, de leur renommée et de leurs réalisations ainsi que de leurs capacités et possibilités d'accomplir des choses remarquables dans l'avenir. Il faut continuer de tirer le meilleur parti possible des forces de chacun de ces établissements, notamment en y attirant des étudiants originaires d'autres provinces et territoires, voire d'autres pays.

Toutefois, les établissements d'enseignement postsecondaire doivent également améliorer leur capacité collective et individuelle à répondre rapidement et efficacement aux mutations économiques et sociales ainsi qu'aux besoins de la collectivité. Ils doivent améliorer leur capacité à conclure des partenariats entre eux, mais aussi avec des partenaires économiques et sociaux. Nous proposons un modèle de « partenariat solide » dans la société qui, selon nous, peut être une initiative véritablement révolutionnaire. Dans le cadre de ce partenariat, les établissements d'enseignement postsecondaire doivent travailler davantage en collaboration pour garantir le meilleur usage possible des ressources offertes par la province; cela peut aller d'une collaboration au niveau des services techniques et des infrastructures à un partage au niveau de la livraison de programmes et de d'autres initiatives.

Ensuite, si nous devons augmenter les taux de participation à l'éducation postsecondaire et si nous devons retenir dans notre province les jeunes et les personnes en formation continue, nous devons rendre ce système plus accessible et plus abordable pour ces deux groupes.

Le système d'éducation postsecondaire néo-brunswickois doit offrir aux étudiants un accès, une orientation et une utilisation facile. Le processus de demande d'admission doit être simple, les renseignements sur les options et les possibilités de formation doivent être disponibles en

tout temps, et les décisions à prendre par rapport aux programmes doivent être à la portée des étudiants, notamment ceux qui passent d'un établissement ou d'un programme à un autre. De plus, la mise en place d'un système plus accessible et plus centré sur les étudiants doit servir à encourager la participation des jeunes du Nouveau-Brunswick aux études postsecondaires, plus particulièrement des groupes sous-représentés, notamment les étudiants autochtones, les minorités et les enfants de familles qui n'ont auparavant pas suivi d'études supérieures.

Le système d'éducation postsecondaire néo-brunswickois doit aussi être plus abordable. Les droits de scolarité ne doivent tout simplement pas rester parmi les plus élevés du pays et nous devons nous attaquer au problème de l'endettement des étudiants. Ces deux facteurs ont pour effet de dissuader les étudiants d'entreprendre des études supérieures et rend la tâche de compléter leurs études plus difficile.

La transformation des capacités de l'éducation postsecondaire engendrera de nombreux défis, y compris sur le plan financier. Il peut sembler égoïste que le Groupe de travail déclare que cette transformation nécessitera un investissement conséquent du gouvernement. Assurément, un certain nombre de nos recommandations permettront de réaliser des économies qui pourront être réinvesties, et les établissements d'enseignement postsecondaire eux-mêmes ont des ressources pour lancer des initiatives novatrices à partir d'une base existante. En outre, dans la mesure où les taux de fréquentation augmentent, tout comme les inscriptions d'étudiants originaires d'autres provinces ou d'autres pays, les revenus du secteur augmenteront eux aussi.

Cependant, le niveau actuel élevé des droits de scolarité et de l'endettement des étudiants ainsi que le manque de solidité financière de nos établissements d'enseignement postsecondaire font ressortir l'insuffisance des investissements dans le système d'éducation postsecondaire. Les faiblesses et les lacunes actuelles du système d'éducation postsecondaire sont les conséquences d'un sous-investissement historique dans le secteur.

Par conséquent, le Groupe de travail présente un plan financier ambitieux et stratégique, qui s'étend sur dix ans de transformation. Des études d'experts ont prouvé depuis longtemps que l'investissement dans le secteur de l'éducation en général, et dans les études supérieures en particulier, fait partie des investissements publics les plus rentables. En même temps, il importe que les Néo-Brunswickois réalisent ce qu'ils obtiennent pour leur investissement dans l'éducation, et qu'ils puissent tenir responsables les gestionnaires des établissements de la province qui ont la responsabilité de gérer les fonds publics mis à leur disposition.

Nous sommes aussi entièrement convaincus que la transformation de l'éducation postsecondaire peut être le moteur de l'autosuffisance du Nouveau-Brunswick, en procurant la main-d'œuvre formée et éduquée, l'augmentation de la population et de l'assiette fiscale ainsi que la recherche et le développement qui feront de notre province une destination de choix pour l'investissement, l'activité économique et la croissance d'une population active et bien éduquée.

# Section un

## Aperçu stratégique

### Vision

Nous avons reçu le mandat de recommander des modifications du système d'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick qui permettront à la population d'avoir le plus haut niveau d'éducation et d'alphabétisation du Canada. Nous avons interprété ce mandat dans le sens suivant :

- a) les Néo-Brunswickois doivent être prêts et aptes à participer pleinement et efficacement à l'économie de la province;
- b) l'économie du Nouveau-Brunswick – par région et par secteur – doit se développer de façon optimale grâce à une main-d'œuvre alphabétisée et bien formée;
- c) le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick doit développer sa capacité à fournir a) et à contribuer à b).

Le système fournira l'éducation et la formation dans la langue officielle choisie par l'apprenant, respectant ainsi l'engagement du gouvernement provincial à préserver et à promouvoir la langue et la culture de chacune des deux communautés linguistiques officielles et conformément au principe de dualité linguistique et au cadre légal concernant les langues officielles au Nouveau-Brunswick.

### Principes

Nous avons reçu le mandat de recommander des modifications du système d'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick afin d'en faire un système centré sur les étudiants, accessible, abordable, pertinent, proactif, efficace, de grande qualité et responsable.

Notre réflexion a évolué pour conclure que le meilleur moyen de réaliser ces changements est d'adopter une approche axée sur la collaboration, qui doit, selon nous, être l'essence et la nature du système d'éducation postsecondaire unique du Nouveau-Brunswick. Chaque établissement peut et doit maintenir et développer son identité, son histoire et sa culture uniques et apporter au processus de collaboration ses points forts et ses avantages comparatifs.

Les six principes proposés dans le rapport final de la Commission sur l'éducation postsecondaire ont appuyé notre réflexion et nos recommandations et nous soumettons deux principes supplémentaires, celui des langues officielles et celui de la collaboration.

#### 1. Langues officielles

Le système d'éducation postsecondaire fournira l'éducation et la formation dans la langue officielle choisie par l'apprenant, respectant l'engagement du gouvernement provincial de préserver et de promouvoir la langue et la culture de chacune des deux communautés linguistiques officielles, le principe de la dualité linguistique et le cadre juridique concernant les langues officielles au Nouveau-Brunswick.

## 2. Un système accessible et abordable

Le système d'éducation postsecondaire doit réaliser tous les aménagements nécessaires pour rendre l'information adéquate sur le système d'éducation postsecondaire accessible aux étudiants, pour faciliter le processus de demande d'admission et pour simplifier de façon raisonnable les transferts et changements des programmes d'un établissement à un autre. L'accès des étudiants au système d'éducation postsecondaire ne doit pas être limité de façon excessive par les facteurs financiers. Les étudiants qualifiés doivent être en mesure de suivre le cursus de leur choix sans s'endetter au-delà d'un niveau acceptable. La participation des groupes sous-représentés doit augmenter.

## 3. Pertinence et adaptabilité

Le système d'éducation postsecondaire doit offrir aux étudiants des options et des programmes qui leur permettront de réussir dans la société et de contribuer à l'économie. Il doit aussi pouvoir répondre rapidement et efficacement aux besoins et aux demandes en évolution constante des étudiants et des collectivités.

## 4. Intégralité

Le système d'éducation postsecondaire doit proposer une gamme complète de programmes incluant les domaines suivants : lettres et sciences humaines, sciences et sciences appliquées, programmes professionnels, beaux arts et culture, administration, programmes appliqués et métiers, programmes innovants, programmes de courte durée ou sur mesure répondant aux besoins des étudiants, des collectivités, de l'économie et de la société.

## 5. Efficacité

Le système d'éducation postsecondaire doit optimiser l'utilisation des ressources rares, en évitant le dédoublement inutile des programmes et en encourageant au maximum l'utilisation partagée des installations et des infrastructures.

## 6. Qualité

Le système d'éducation postsecondaire doit viser les normes les plus élevées de qualité en matière d'enseignement, de recherche et d'expérience pertinente pour l'étudiant.

## 7. Responsabilisation

Le système d'éducation postsecondaire doit élaborer des processus et des indicateurs acceptables et efficaces de reddition de comptes afin de démontrer qu'il ait fait le meilleur usage possible de l'argent des contribuables et de garantir la responsabilité du système envers la population et le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

## 8. Collaboration

Le système d'éducation postsecondaire doit chercher et optimiser les efforts de collaboration entre les établissements et entre les réseaux des universités et des collèges communautaires afin de miser au maximum sur l'innovation et l'efficacité. Cette collaboration doit s'étendre aux partenariats d'éducation postsecondaire avec les collectivités et les intervenants de chaque secteur régional, en mettant l'accent sur la participation du milieu des affaires.

## Cibles

Tous les besoins en matière de stratégie ou d'objectif doivent être testés pour en vérifier les résultats, afin de déterminer si les actions ou initiatives choisies sont adaptées ou efficaces. De nombreux critères ou cibles peuvent être utilisés dans ce contexte, et nous prévoyons que le gouvernement décidera d'un certain nombre d'indicateurs clés à mesure que le processus de mise en œuvre avancera. À ce stade, nous proposons d'englober les critères ou objectifs suivants :

- la croissance annuelle mesurable des taux de participation annuels dans tout le système d'éducation postsecondaire (y compris les universités, les collèges communautaires et le système de l'apprentissage) qui, à terme, atteint et dépasse la moyenne nationale et le taux de participation provincial le plus élevé;
- la croissance annuelle mesurable de la proportion de la population possédant un diplôme d'éducation postsecondaire qui, à terme, atteint et dépasse la moyenne nationale et le taux de participation provincial le plus élevé;
- la croissance annuelle du nombre de programmes articulés et appliqués dans le système d'éducation postsecondaire et du nombre d'étudiants diplômés dans ces programmes;
- la suivi de la croissance en ce qui concerne le passage des étudiants, des collèges communautaires vers les universités, et inversement;
- le suivi de l'amélioration des taux d'achèvement des programmes d'éducation postsecondaire;
- le suivi des taux d'emploi des diplômés postsecondaires et du nombre de diplômés qui trouvent un emploi au Nouveau-Brunswick;
- la croissance annuelle du nombre d'étudiants diplômés dans le système du Nouveau-Brunswick;
- la croissance annuelle de la recherche fondamentale et appliquée dans les universités et les collèges communautaires, d'une part, et en partenariat avec le secteur privé, d'autre part;
- l'évolution des droits de scolarité pour atteindre la moyenne nationale et, éventuellement, passer en dessous de la moyenne nationale;
- l'évolution de la dette étudiante observée pour atteindre la moyenne nationale et, éventuellement, être inférieure à la moyenne nationale;
- la tenue d'enquêtes statistiques annuelles auprès des entreprises et des régions pour vérifier la capacité du système d'éducation postsecondaire de s'adapter face à l'évolution des conditions socioéconomiques;
- la mesure de la qualité des programmes et des établissements par la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes et par d'autres mécanismes de responsabilisation.

## Aperçu des recommandations

Les recommandations du Groupe de travail sont regroupées dans les quatre catégories suivantes.

### 1. Accent sur l'étudiant

L'éducation et la formation des étudiants et des apprenants permanents sont au cœur de la mission du système d'éducation postsecondaire. Nos recommandations figurant dans la *Section deux* portent sur le coût de l'éducation, le problème de la dette étudiante, l'accroissement de l'accessibilité et des possibilités, et l'élargissement de la participation. En mettant l'accent sur l'étudiant, nous comprenons que ce dernier sera mieux outillé pour faire un choix éclairé. Il bénéficiera d'une meilleure préparation aux études postsecondaires ainsi que d'une offre élargie de programmes de formation. L'élaboration d'un système d'évaluation de la réussite des étudiants assurera également de meilleures chances de succès.

### 2. Réorganisation du système d'éducation postsecondaire

Nos recommandations figurant dans la *Section trois* présentent les éléments de la transformation organisationnelle du système d'éducation postsecondaire. Ils comprennent notamment : la création d'un réseau de collèges communautaires (un anglophone et un francophone) autonome davantage axé sur les besoins des régions et possédant des conseils consultatifs communautaires pour chaque région; l'amélioration du système de l'apprentissage et son intégration au sein du réseau des collèges communautaires, l'introduction de nouveaux mécanismes de collaboration pour la formation appliquée et les programmes articulés, et la création d'un Conseil universitaire provincial pour les études de deuxième et troisième cycles et pour la recherche.

### 3. Collaboration et gouvernance

La collaboration et le partenariat sont au cœur de nos recommandations. Toutes les structures de collaboration et de partenariat respecteront l'engagement du gouvernement provincial de préserver et de promouvoir la langue et la culture de chacune des deux communautés linguistiques officielles, le principe de la dualité linguistique et le cadre juridique concernant les langues officielles au Nouveau-Brunswick. La *Section quatre* présente un certain nombre de changements administratifs et de gouvernance essentiels, dont : la réorganisation du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail la création d'un organisme central pour l'éducation postsecondaire qui surveillera la transformation du système au cours des cinq à dix prochaines années; la mise en place d'un Bureau de services partagés pour la collaboration administrative en matière de service; la création d'un Conseil du Nouveau-Brunswick sur l'admission et les transferts; l'introduction d'un Bureau de communication internationale; la création d'un organisme de collaboration regroupant les universités et les collèges communautaires (le Conseil des recteurs du Nouveau-Brunswick); le renforcement du rôle de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes; l'élaboration et la soumission de plans stratégiques quinquennaux, comprenant des plans d'affaires annuels, par les établissements d'enseignement postsecondaire; la formalisation des rôles et des mandats des universités, et des présentations annuelles par les universités et les collèges communautaires devant le comité approprié de l'Assemblée législative.

### 4. Mise en œuvre

La *Section cinq* présente les stratégies que nous recommandons pour la mise en œuvre des recommandations des sections précédentes. Elle comprend notamment un plan pluriannuel budgétaire et d'investissement.

# Section deux

## Un système d'éducation postsecondaire axé sur l'étudiant

### Recommandation 1

#### **Mettre en œuvre de nouvelles stratégies en vue de réduire la dette étudiante pour les étudiants du postsecondaire du Nouveau-Brunswick.**

Nous convenons avec les groupes étudiants et diverses études que l'éducation postsecondaire doit être plus abordable et que les étudiants en sortent avec une dette qui ne soit pas trop élevée. Le coût de l'éducation postsecondaire a des répercussions sur la capacité d'augmenter les taux de participation, d'élargir la participation de façon à comprendre les groupes sous-représentés, et d'améliorer les taux de réussite des programmes. Toute façon d'aborder cette question doit également tenir compte de la possibilité de mettre en place un soutien financier en faveur des personnes dans le besoin et de prévoir des mesures adéquates pour inciter les étudiants non seulement à s'inscrire mais aussi à compléter leurs études.

Par conséquent, le Groupe de travail recommande l'ensemble des mesures suivantes :

- le gel immédiat pour deux ans des droits de scolarité dans les universités et les collèges communautaires aux taux de 2007-2008 pour les années d'études 2008-2009 et 2009-2010, une compensation financière étant accordée aux universités dans leurs subventions de base;
- la réduction du taux d'intérêt à taux variable exigé sur la partie provinciale des prêts étudiants au niveau du taux directeur et non plus au taux directeur plus 2,5 %;
- la poursuite du programme « Un avenir à découvrir » afin d'offrir des fonds du savoir à 1 000 étudiants par an afin qu'ils poursuivent des études postsecondaires après leurs études secondaires (pour les groupes sous-représentés comme les étudiants autochtones, les minorités et les enfants de familles qui n'ont pas suivi précédemment d'études postsecondaires), le programme devant être évalué pour en déterminer les répercussions; et
- la réduction de 25 % du montant total devant être remboursé dans le cadre du programme de prêts étudiants du gouvernement provincial pour l'étudiant qui complète en temps opportun un programme de deux ans ou plus.

Correspondant à ces initiatives,

- l'élimination de la subvention de 2 000 \$ pour les étudiants universitaires de première année de façon à réaffecter les fonds à d'autres services aux étudiants.

#### **Objectifs ponctuels**

- Mettre en œuvre d'ici l'automne 2008 un programme pour réduire l'endettement des étudiants d'ici l'automne 2008.
- Geler pour deux ans les droits de scolarité (2008-2009 et 2009-2010).
- Travailler à réduire les droits de scolarité du Nouveau-Brunswick pour les ramener au niveau de la moyenne nationale d'ici 2012.

## Recommandation 2

### **Assurer des partenariats et des collaborations avec le ministère de l'Éducation afin de veiller à ce que les étudiants soient prêts pour les études postsecondaires.**

Il est évident que la réussite des étudiants au niveau postsecondaire sera grandement influencée, si ce n'est ultimement déterminée par leur expérience dans le système d'éducation primaire et secondaire.

D'après des études internationales comparatives, il semblerait que les étudiants du Nouveau-Brunswick ne soient pas aussi bien armés pour réussir dans le système d'éducation postsecondaire que leurs homologues du Canada, surtout dans les domaines de la littératie, de la numératie et des sciences. Par exemple, les résultats du sondage de 2006 du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) montrent que, même si les élèves canadiens de 15 ans se placent parmi les meilleurs en sciences, en mathématiques et en lecture, ceux du Nouveau-Brunswick se trouvent au 10e rang au Canada en sciences, au 7e rang en mathématiques et au 9e rang en lecture.

Le Groupe de travail recommande que le système d'éducation postsecondaire – par l'intermédiaire d'une agence de l'éducation postsecondaire et du Conseil des recteurs du Nouveau-Brunswick proposés (voir la section quatre) – mette au point des moyens de travailler plus étroitement avec le ministère de l'Éducation à ce sujet. Cette collaboration accrue aurait pour objectif de préparer les étudiants à l'éducation postsecondaire en améliorant, par exemple, leurs compétences et habiletés en matière de littératie, de numératie, de pensée critique et scientifique, de gestion du temps, de méthodes d'études et de gestion des finances personnelles. Cette initiative pourra également être appuyée en offrant davantage de services et de programmes de counselling destinés à aider les étudiants à mieux se préparer en vue des études postsecondaires.

#### **Objectifs ponctuels**

- Élaborer des approches structurées de collaboration entre les deux systèmes éducatifs d'ici septembre 2009.
- Mettre au point d'ici septembre 2010 des paramètres appropriés pour suivre l'état de préparation aux études postsecondaires.
- Commencer la mise en œuvre du programme, évaluer les résultats et prendre les mesures nécessaires d'ici 2011.

## Recommandation 3

### **Élaborer une stratégie en matière de E-éducation.**

Le Groupe de travail recommande fortement qu'une stratégie en matière de E-éducation soit élaborée et que tous les partenaires soient branchés, y compris les étudiants dans le système d'éducation postsecondaire. L'objectif de l'éducation en ligne aurait deux volets : créer un dossier d'études qui suivrait l'étudiant de la maternelle jusqu'au doctorat et au-delà, et des fournir des données sur le rendement global du système d'éducation postsecondaire. L'exactitude

des données permettra de faciliter la progression de l'étudiant durant son cheminement d'apprentissage continu et fournira des renseignements pour la prise de décision sur les investissements, les programmes et les services du système d'éducation postsecondaire. Plus important encore, elle permettra l'évaluation du rendement global du système. De bonnes données sont essentielles à un système moderne. L'obligation de rendre compte du système à ses intervenants n'est possible que grâce à des données exactes et pertinentes. Le groupe de travail insiste sur la nécessité d'obtenir de bonnes données.

### **Objectifs ponctuels**

- Élaborer une stratégie en matière de e-éducation d'ici 2009.
- Mettre en œuvre un identificateur propre à l'étudiant (de la maternelle à la 12e année et au-delà) d'ici 2009.
- Améliorer la collecte de données, l'information et l'analyse d'ici 2009.
- Élaborer des cibles pour mesurer la transformation de l'éducation postsecondaire en 2008.
- Mettre en œuvre en 2009 un mécanisme pour la surveillance et la préparation de rapports.

## **Recommandation 4**

### **Établir des programmes visant à encourager la participation aux études postsecondaires des jeunes Autochtones et des autres groupes sous-représentés.**

Afin de parvenir à une situation d'autosuffisance économique, le Nouveau-Brunswick a besoin d'augmenter l'accessibilité afin de s'assurer que tous les segments de sa population poursuivent des études postsecondaires. Cette participation devrait atteindre les normes les plus élevées à l'échelle internationale.

Dans ce but, le Nouveau-Brunswick doit donc inciter sa population à entreprendre des études postsecondaires et plus précisément les groupes sous-représentés, y compris les étudiants autochtones, les minorités et les enfants de familles qui n'ont pas suivi des études postsecondaires, et les étudiants handicapés. Les questions spécifiques associées à la participation selon le sexe et à la participation des étudiants adultes devraient également faire l'objet d'une attention spéciale.

Le Groupe de travail recommande qu'un programme d'appui soit élaboré afin de favoriser une participation autochtone plus importante à l'éducation postsecondaire. L'objectif serait d'atteindre un taux de participation de la population autochtone à l'éducation postsecondaire équivalent à celui de la province. Des programmes visant à encourager la participation aux études postsecondaires de d'autres groupes sous-représentés devraient également être élaborés.

Le Groupe de travail recommande que la participation des Autochtones soit considérée comme un objectif prioritaire du Conseil des recteurs du Nouveau-Brunswick, que l'Université St. Thomas soit désignée comme chef de file pour mener cette initiative, et que l'Université St. Thomas s'associe avec l'Université de Moncton pour les questions associées à la participation des Autochtones francophones.

### **Objectifs ponctuels**

- Élaborer et mettre en œuvre d'ici septembre 2010, un programme visant à inciter les jeunes Autochtones de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année de poursuivre leurs études au niveau postsecondaire.
- Élaborer et mettre en œuvre d'ici 2010 des programmes visant à encourager la participation, en général, et plus précisément en ce qui concerne les autres groupes sous-représentés.
- Éduquer les jeunes et leurs familles d'ici 2009 aux avantages d'une éducation postsecondaire et à l'aide financière qu'ils peuvent recevoir pour leur éducation.
- Élever le taux de participation de la population autochtone à l'éducation postsecondaire au niveau de la moyenne provinciale d'ici 2015.

### **Recommandation 5**

**Maximiser l'accessibilité : offrir des cours universitaires de première et deuxième années dans les diverses régions de la province et maintenir les campus actuels du réseau des collèges communautaires.**

Afin de maximiser les taux de participation à l'éducation postsecondaire, il faut rendre le système le plus accessible possible. Le Groupe de travail est d'avis que les étudiants devraient avoir la possibilité d'accéder aux cours universitaires de première et deuxième années dans les établissements régionaux ainsi qu'aux campus des collèges communautaires lorsque cela s'avère pratique et pertinent.

Bien que les quatre universités du Nouveau-Brunswick offrent actuellement des programmes universitaires à divers endroits dans la province, le Groupe de travail recommande que le Conseil des recteurs élabore une stratégie visant à améliorer l'accès par l'accroissement et l'amélioration de la prestation des programmes et des cours universitaires de première et deuxième années à divers endroits dans la province.

### **Objectifs ponctuels**

- Élaborer une stratégie visant à accroître la prestation de programmes et de cours de première et deuxième années partout dans la province d'ici 2009.
- Augmenter le nombre de cours universitaires offerts en dehors des universités d'ici 2011.

### **Recommandation 6**

**Maximiser l'accessibilité : utiliser la technologie et mettre en œuvre des possibilités d'apprentissage à distance.**

Les changements remarquables qui se sont produits sur le plan de la technologie au cours des dernières décennies offrent aux étudiants, peu importe l'endroit où ils se trouvent, des opportunités pratiques non négligeables d'avoir accès aux programmes et aux expériences d'une éducation postsecondaire. Le potentiel est énorme pour améliorer l'accès et accroître la participation des étudiants notamment ceux qui habitent des régions rurales ou dont la mobilité n'est pas évidente.

Les établissements d'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick ont réalisé d'importantes avancées en matière de mise en place et d'application de nouvelles technologies afin de proposer des cours à distance aux étudiants venant de partout au Nouveau-Brunswick et, de fait, du monde entier. Le Groupe de travail considère qu'il y a là un potentiel considérable pour accroître l'ampleur et la qualité des occasions d'apprentissage à distance. Ceci comprend également la possibilité d'une plus grande collaboration entre les établissements et le développement de partenariats avec la communauté et le secteur privé.

Pour ce faire, la mise en place d'un Groupe de travail est recommandée – par l'intermédiaire de l'Agence de l'éducation postsecondaire et du Conseil des recteurs du Nouveau-Brunswick (voir la section quatre) – afin d'élaborer un plan d'action pour étendre la gamme et la qualité des possibilités d'enseignement à distance à tous les citoyens du Nouveau-Brunswick et au-delà.

### **Objectifs ponctuels**

- Établir le Groupe de travail en 2009.
- Livrer le rapport du Groupe de travail au printemps 2009.

## **Recommandation 7**

### **Maximiser l'accessibilité : améliorer la mobilité des étudiants d'un programme à l'autre.**

Le Groupe de travail pense qu'un système d'éducation postsecondaire efficace doit permettre aux étudiants et aux apprenants permanents d'y avoir accès et d'en profiter à différentes étapes de leur formation et de leur vie active. De plus, le Groupe de travail estime que les étudiants ne devraient pas être obligés de « tout recommencer » depuis le début chaque fois qu'ils accèdent au système d'éducation postsecondaire.

Le Groupe de travail recommande que le système d'éducation postsecondaire s'occupe directement et avec détermination du problème de la mobilité des étudiants entre les différentes composantes de l'éducation postsecondaire, que les cours et les crédits de formation soient plus facilement transférables d'un programme à un autre et que la question de l'évaluation de l'apprentissage antérieur soit abordée et officialisée.

À cette fin, le Groupe de travail a recommandé la création d'un Conseil du Nouveau-Brunswick sur les admissions et les transferts (CNBAT) pour faciliter le processus d'admission des étudiants; pour faciliter les ententes d'articulation entre les établissements d'enseignement postsecondaire et pour établir un système de crédits et des critères pour l'évaluation de l'apprentissage antérieur (voir la recommandation 22).

## **Recommandation 8**

### **Maximiser les possibilités : l'apprentissage appliqué.**

Nous pensons qu'il existe un marché dans notre province pour une plus grande variété de formations de type appliqué et articulé. Les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick devraient agir plus rapidement pour ce qui est de mettre en commun leurs points forts dans le but de créer plus de programmes collégiaux et universitaires intégrés. Il y a une demande croissante pour des grades universitaires appliqués qui, pour le moment, n'est pas satisfaite. Nous recommandons :

- d'accroître le nombre de possibilités en matière de grades appliqués et articulés au sein du réseau collégial et universitaire (voir la Section trois ci-après);
- de rapatrier au Nouveau-Brunswick plusieurs ententes existantes menant à des diplômes articulés de façon à les offrir aux étudiants dans les universités du Nouveau-Brunswick;
- d'augmenter le nombre de programmes articulés et le nombre d'ententes d'articulation entre les établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick.

La recommandation 17 propose une méthodologie pour accroître le nombre de programmes appliqués et articulés par la création d'instituts d'apprentissage appliqué et de formation et de consortiums d'apprentissage appliqué et de formation, tandis que l'établissement d'un Conseil du Nouveau-Brunswick des admissions et des transferts dans la recommandation 22 facilitera l'élaboration d'ententes d'articulation.

#### **Objectif ponctuels**

- Augmenter, d'ici 2011, le nombre de programmes appliqués, de programmes articulés et d'ententes d'articulation entre les établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick.

### **Recommandation 9**

#### **Mise en place d'une bibliothèque virtuelle du Nouveau-Brunswick.**

L'information est une ressource essentielle de l'éducation postsecondaire pour la formation des étudiants et des citoyens du Nouveau-Brunswick. Les universités et les collèges publics du Nouveau-Brunswick disposent d'une énorme quantité de renseignements, de livres, de revues et de périodiques, de journaux, d'études et d'autres ressources accessibles dans leurs bibliothèques et par l'accès en ligne aux bibliothèques et dépôts partout dans le monde.

Le Groupe de travail recommande que le Conseil des recteurs du Nouveau-Brunswick élabore un plan directeur pour la création d'une bibliothèque virtuelle du Nouveau-Brunswick en vue d'offrir un accès à ces ressources aux étudiants et aux citoyens partout dans la province.

#### **Objectif ponctuel**

- Élaborer un plan directeur pour la création d'une bibliothèque virtuelle du Nouveau-Brunswick accessible de n'importe où d'ici septembre 2010.

### **Recommandation 10**

#### **Améliorer les données sur le marché du travail et la disponibilité des renseignements sur l'éducation postsecondaire pour les étudiants.**

Le monde, la société et le marché du travail évoluent rapidement, c'est pourquoi les besoins en formation d'une société changent vite. Même si plusieurs ingrédients et besoins de l'éducation postsecondaire restent les mêmes à long terme, de nombreux besoins et éléments importants et précis changent rapidement et régulièrement. Un système d'éducation postsecondaire efficace doit être capable d'anticiper ces changements et ces besoins et de réagir rapidement en fonction de ceux-ci.

Le Groupe de travail recommande que le système d'éducation postsecondaire mette en place une structure officielle de prévision des besoins du marché du travail en partenariat avec les groupes communautaires concernés. Ces données pourraient ensuite être utilisées pour développer rapidement des programmes grâce auxquels la formation et les compétences des diplômés de l'éducation postsecondaire correspondraient davantage aux besoins immédiats et variables de l'économie du Nouveau-Brunswick. Les étudiants auraient également accès à des renseignements à jour pour les aider à choisir leurs programmes d'études postsecondaires en connaissance de cause.

En outre, le Groupe de travail recommande de rendre accessible de façon simple et facile les renseignements concernant tous les aspects et toutes les possibilités du système d'éducation postsecondaire grâce à une présence accrue des services de counselling d'emploi et de carrière dans les établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire, et aussi de rendre ces renseignements disponibles en ligne par le biais d'un portail d'information et de demande d'admission aux études postsecondaires du Nouveau-Brunswick.

Plus particulièrement, le Groupe ressent le besoin de :

- Améliorer l'information concernant les tendances du marché du travail régional et provincial pour qu'elle puisse servir à la planification de l'éducation postsecondaire.
- Transférer certains conseillers en emploi et en carrière régionaux qui se trouvent un peu partout dans la province vers les établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire.
- Mettre en place un portail qui doit servir aux demandes d'admission et d'information relatives à l'éducation postsecondaire.
- Attribuer à chaque étudiant un numéro d'identification unique.
- Transmettre les renseignements pertinents aux étudiants grâce à une utilisation innovatrice de la technologie Web.

### **Objectifs ponctuels**

- Élaborer et mettre en place d'ici septembre 2009 une structure officielle de prévision des besoins du marché du travail provincial et régional.
- Élaborer d'ici 2010 un portail d'information et de demande d'admission à l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick.

# Section trois

## Réorganisation du système d'éducation postsecondaire

Cette section présente et explique les composantes essentielles de la transformation du système d'éducation postsecondaire. La Section quatre présentera nos recommandations pour l'administration et la gouvernance publique du système.

La configuration institutionnelle actuelle du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick comprend :

- les quatre universités publiques
- le New Brunswick Community College (NBCC) et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB)
- un système de l'apprentissage et de formation pour adultes
- des universités et des collèges carrières privés

Cette configuration était sans doute adaptée aux circonstances antérieures, mais le Groupe de travail pense qu'elle ne peut pas, en tant que système, répondre assez rapidement et efficacement à l'évolution rapide des besoins de l'économie du Nouveau-Brunswick ni relever les défis du programme d'autosuffisance. Le groupe de travail estime que le système d'éducation postsecondaire doit être beaucoup plus proactif pour favoriser un rapprochement entre les établissements d'enseignement postsecondaire et leur permettre d'établir un partenariat avec la communauté des affaires et d'autres collectivités. De plus, le groupe de travail reconnaît la nécessité pour le système d'éducation postsecondaire de répondre plus rapidement aux besoins émergents de l'économie et des collectivités régionales. En dernier lieu, compte tenu de la complexité du contexte dans lequel le système d'éducation postsecondaire devra évoluer, le groupe de travail recommande que les rôles et les responsabilités de chacune de ses composantes soient clarifiés au fur et à mesure de sa progression.

Nos principales recommandations sont les suivantes :

- le système d'éducation postsecondaire doit continuer de s'appuyer sur les points forts et uniques de nos établissements publics, et les principaux rôles et responsabilités des institutions doivent être officiellement clarifiés (voir l'annexe 3 sur les rôles institutionnels);
- étant partie intégrante du système d'éducation postsecondaire, les collèges communautaires doivent devenir des entités autonomes et faire l'objet d'un important processus de modernisation. Ils devront établir et entretenir des liens étroits avec les conseils consultatifs communautaires, ce qui contribuera à améliorer leur efficacité;
- le système de l'apprentissage doit être développé et intégré au sein du système d'éducation postsecondaire;
- en respectant l'engagement du gouvernement provincial de préserver et de promouvoir la langue et la culture de chacune des deux communautés linguistiques officielles, le principe de la dualité linguistique et le cadre juridique concernant les langues officielles au Nouveau-Brunswick, les universités publiques doivent collaborer davantage, de façon formelle ou ponctuelle, dans différents domaines allant de l'élaboration et la mise en œuvre de programmes académiques à l'organisation des services et de l'infrastructure;

- un Conseil provincial sur les études de deuxième et troisième cycles et sur la recherche doit être créé tout en respectant l'autonomie des universités et l'engagement du gouvernement provincial de préserver et de promouvoir la langue et la culture de chacune des deux communautés linguistiques officielles, le principe de la dualité linguistique et le cadre juridique concernant les langues officielles au Nouveau-Brunswick;
- en respectant l'engagement du gouvernement provincial de préserver et de promouvoir la langue et la culture de chacune des deux communautés linguistiques officielles, le principe de la dualité linguistique et le cadre juridique concernant les langues officielles au Nouveau-Brunswick et l'autonomie des universités, un nouveau type de partenariat à l'échelle régionale et communautaire doit être créé entre les universités, les collèges communautaires et le secteur privé afin d'accélérer l'élaboration de programmes appliqués et d'ententes pour la mise en place de programmes articulés.

Les représentants des universités et des collèges communautaires membres du groupe de travail ont unanimement revendiqué l'importance de moderniser rapidement le réseau des Collèges communautaires du Nouveau-Brunswick afin d'assurer son plein développement. Il est absolument vital pour le développement économique et communautaire d'avoir un réseau de collèges communautaires en bonne santé, dynamique, moderne, vivant et réactif. Ce réseau doit être en mesure d'offrir des programmes répondant aux besoins du marché du travail local pour que le Nouveau-Brunswick puisse progresser vers la prospérité et l'autosuffisance. Il doit offrir l'accès à une éducation postsecondaire appliquée, à une formation avancée et continue pour ceux qui cherchent à acquérir de nouveaux diplômes et de nouvelles compétences, et constituer une porte d'entrée vers des diplômes appliqués, en collaboration avec les autres établissements du système d'éducation postsecondaire. À cette fin, le Groupe de travail recommande un ensemble d'initiatives audacieuses visant à moderniser le réseau des collèges communautaires.

En raison des défis démographiques actuels et des ressources limitées, nous devons développer un plus grand nombre de partenariats et de meilleurs rapports dans toutes les parties du système d'éducation postsecondaire. De plus, des occasions de colocation devraient être considérées lorsque c'est possible et approprié, comme par exemple pour l'Université de Moncton, Campus d'Edmundston et le collège communautaire de cette ville, ainsi que pour l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John et le collège communautaire à Saint John.

## **Recommandation 11**

### **Créer un système de collèges communautaires modernes et autonomes.**

Le groupe de travail recommande que le CCNB/NBCC devienne des organismes indépendants du gouvernement. Nous pensons que cette approche organisationnelle sera la plus utile pour le Nouveau-Brunswick et encouragera le réseau des collèges communautaires à se moderniser et à s'adapter selon les besoins de la collectivité et du marché du travail local. Parallèlement à ce réaménagement, nous encouragerons également les collèges communautaires à adopter une nouvelle image de marque afin de se bâtir une renommée d'excellence et de devenir une destination de choix pour l'apprentissage appliqué au Canada.

À cette fin, le système des collèges communautaires ne doit plus être sous l'égide du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, mais devenir une entité indépendante.

Cette autonomie permettra d'accroître considérablement la flexibilité du système des collèges communautaires pour l'élargissement de ses capacités et de son offre de programmes, ainsi que sa capacité à s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi. Il est prévu que les collèges indépendants établiront des partenariats solides avec les universités, avec les collectivités dans lesquelles ils œuvrent et avec le secteur privé qu'ils desservent. Ce réseau dynamique axé sur la collaboration offrira davantage d'occasions d'apprentissage pour les Néo-Brunswickois au sein de leurs propres collectivités.

Nous recommandons que le nouveau système soit composé et organisé autour de deux collèges – un collège anglophone et un collège francophone – respectant ainsi le principe de la dualité linguistique et le cadre juridique concernant les langues officielles au Nouveau-Brunswick et ce tout en garantissant l'accès des étudiants à l'éducation dans la langue de leur choix.

Chacun des deux collèges sera constitué d'un ensemble de campus locaux et régionaux qui assureront le maintien de l'accessibilité régionale. Le Groupe de travail recommande que chacun des deux collèges soit dirigé par un président et que chacun fonctionne et offre des programmes dans sa propre langue officielle. Les deux collèges communautaires doivent être gouvernés par leur propre conseil d'administration comprenant notamment des membres de la collectivité de toutes les régions desservies par le collège.

Le Groupe de travail recommande de grouper les campus par région, afin de servir les collectivités du Nouveau-Brunswick, comme suit :

**Nord-est** : Bathurst, Campbellton, Péninsule acadienne et collectivités avoisinantes

**Nord-ouest** : Edmundston, Saint-Quentin, Kedgwick et Grand-Sault et collectivités avoisinantes

**Centre** : Woodstock, Miramichi, Fredericton et collectivités avoisinantes (voir la recommandation 12 ci-dessous) et comprendrait aussi le Collège de technologie forestière des Maritimes et collectivités avoisinantes

**Sud-est** (anglophone) : Moncton et collectivités avoisinantes

**Sud-est** (francophone) : Dieppe et collectivités avoisinantes

**Sud-ouest** : Saint John, St. Andrews et collectivités avoisinantes

Voir recommandation 12 concernant le rôle du Collège d'artisanat et de design.

Le Groupe de travail suggère que chaque zone régionale envisage de forger sa propre image de marque en donnant au groupement régional le nom d'une personnalité historique ou d'une caractéristique physique de la région.

La première étape pour chaque collège doit consister à entreprendre un projet global de conception de leur structure, de leurs processus, de leur gouvernance et de leur organisation. Ils doivent également créer des mécanismes leur permettant de travailler en étroite collaboration avec les autres organisations d'éducation postsecondaire de la province et certains services, notamment l'alphabétisation, le rattrapage scolaire et le counselling en matière d'emploi, devraient être davantage intégrés aux collèges communautaires. Le Groupe de travail a déjà défini une liste de principes de conception qui peut orienter les efforts de remaniement en ce sens.

Les collèges doivent s'efforcer essentiellement de répondre aux besoins économiques des localités dans lesquelles ils œuvrent en offrant des programmes appliqués, de la formation technique et professionnelle. Dans certains cas, les collèges devront élaborer et proposer des programmes spécialisés en fonction des besoins provinciaux, dans les domaines où la masse critique le permettrait et lorsque les programmes répondraient aux tendances économiques de la province.

Le Groupe de travail reconnaît que la capacité actuelle du réseau des collèges communautaires, dans plusieurs programmes et localités, ne satisfait pas à la demande des étudiants et du marché du travail. À cette fin, nous recommandons d'augmenter la capacité du réseau de 1 400 sièges / 7 000 places d'ici 2013.

Nous reconnaissons également qu'un investissement considérable sera nécessaire pour moderniser les laboratoires et les salles de classe. En même temps, il est prévu que les collèges, une fois autonomes, adopteront une attitude davantage proactive et profiteront de leurs solides partenariats avec la collectivité et le secteur privé afin d'avoir accès aux ressources et aux installations de la collectivité. Le programme financier est présenté plus loin, dans la Section cinq portant sur la mise en œuvre.

Le Groupe de travail est d'avis qu'il est essentiel que les collèges communautaires voient aux besoins de leurs collectivités et réagissent aux changements du marché du travail local. Par conséquent, il devrait y avoir des rapports étroits entre les collèges et leurs collectivités.

Pour ce faire, le Groupe de travail recommande la création d'un conseil consultatif communautaire (CCC) pour chacune des six régions susmentionnées. Les CCC devraient comprendre un groupe représentatif d'intervenants en matière d'éducation de la collectivité, y compris des employeurs et des représentants du secteur des affaires.

Le mandat des CCC serait précisément de fournir des conseils aux collèges et autres établissements d'enseignement de la région sur les besoins et les exigences du marché du travail de la collectivité. Ces conseils et renseignements aideront les collèges et les autres établissements d'enseignement (comme les instituts d'apprentissage et de formation appliqués) à élaborer de façon opportune des programmes adéquats et efficaces.

### **Objectifs ponctuels**

- Remanier le plan de conception du réseau des collèges communautaires en 2009.
- Créer un réseau de collèges communautaires autonomes d'ici 2010.
- Ajouter 7 000 places d'étudiants d'ici 2013.
- Établir le premier conseil consultatif communautaire pour chaque région d'ici 2010.

### **Recommandation 12**

**Établir un nouveau campus du NBCC à Fredericton : améliorer le Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick et lui donner une nouvelle image de marque.**

Le Groupe de travail a conclu que la collectivité de Fredericton a des besoins économiques et éducatifs nécessitant la création d'un collège communautaire local. À cette fin, nous recommandons qu'un nouveau campus du NBCC soit établi à Fredericton dans la région centrale.

Le Groupe de travail recommande également que le Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick soit amélioré et qu'il soit doté d'une nouvelle image de marque lui donnant une identité distincte en vue d'attirer une population étudiante plus vaste, et lui permettre d'établir des liens avec les universités par l'entremise du consortium central (voir la recommandation 17).

### **Objectifs ponctuels**

- Créer un campus à Fredericton qui sera opérationnel dès la première admission des étudiants en 2010.
- Améliorer le CADNB et lui donner une nouvelle image de marque d'ici 2009.

## **Recommandation 13**

### **Améliorer le système de l'apprentissage.**

Le Groupe de travail pense que la formation par l'entremise du système de l'apprentissage est une composante intégrante du système d'éducation postsecondaire qui contribuera à répondre aux besoins changeants de l'économie du Nouveau-Brunswick. Il a conclu que le système actuel d'apprentissage a besoin d'améliorations immédiates et de changements fondamentaux pour devenir plus souple, plus efficace et davantage pertinent.

Ces changements pourraient comprendre l'établissement d'une approche plus centralisée, mieux coordonnée, et un meilleur jumelage des lieux de stage et des apprentis. La reconnaissance des acquis expérimentiels permettrait aux apprentis de terminer plus rapidement leur formation pratique et, conséquemment, leur permettrait d'intégrer le marché du travail plus rapidement.

Le Groupe de travail recommande que le système de l'apprentissage fonctionne de façon indépendante du gouvernement avec une plus grande participation de l'industrie, tout en étant mieux intégré au système d'éducation postsecondaire et aux collèges communautaires. Cette intégration permettra d'établir des liens plus étroits avec l'industrie et les autres intervenants. Elle permettra également au système d'être davantage axé sur les étudiants et, en meilleure position pour répondre rapidement aux besoins du marché du travail.

### **Objectifs ponctuels**

- Augmenter la capacité de formation des apprentis d'ici l'automne 2008.
- Remanier la conception du système de l'apprentissage et le restructurer d'ici 2009.
- Augmenter le nombre d'apprentis d'ici 2012.
- Intégrer le système de l'apprentissage dans le réseau des collèges communautaires transformé d'ici septembre 2010.

## Recommandation 14

### **Maintenir les rôles de l'Université de Moncton, à Edmundston et à Shippagan, et de l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John grâce à un réseau axé sur la collaboration.**

Le Groupe de travail ne soutient pas la création d'écoles polytechniques comme le recommande le rapport final de la Commission sur l'éducation postsecondaire. En revanche, il recommande que l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John conserve son fonctionnement conformément au discours sur l'état de la province du premier ministre.

Le Groupe de travail recommande que les campus de l'Université de Moncton à Edmundston et Shippagan conservent leur fonctionnement actuel mais au sein d'un environnement davantage axé sur la collaboration avec le CCNB conformément aux remarques prononcées par le premier ministre à Edmundston en février 2008. (La recommandation 15 décrit davantage les rôles des universités.)

## Recommandation 15

### **Faire jouer aux universités un rôle particulier dans le cadre d'un système d'éducation postsecondaire axé sur la collaboration.**

Le Groupe de travail reconnaît la renommée nationale et les réalisations de chacune des quatre universités publiques du Nouveau-Brunswick. Elles constituent d'excellentes ressources pour la province dans le cadre du processus d'évolution vers l'autosuffisance.

Chacune des universités du Nouveau-Brunswick a un rôle important à jouer et apporte des forces particulières au système d'éducation postsecondaire.

Le Groupe de travail recommande de clarifier davantage le rôle et la mission de chaque université afin que chacune comprenne clairement son mandat et sa responsabilité au sein du système d'éducation postsecondaire. Cette approche est décrite à l'annexe 3 sur les rôles institutionnels. Le mandat doit être énoncé de façon formelle.

Le Groupe de travail reconnaît que les universités ont beaucoup collaboré à la prestation des programmes et des services administratifs. Cependant, il pense que cette collaboration peut et doit être élargie et approfondie, et qu'elle devrait tenir compte d'une meilleure compréhension des besoins en ressources humaines de la province et du marché du travail.

Le Groupe de travail encourage particulièrement de faire le meilleur usage possible des ressources limitées et recommande que les universités, par l'entremise du Conseil des recteurs du Nouveau-Brunswick qui est proposé évaluent leurs offres de programmes de façon à garantir que la collaboration systématique soit optimale et que le dédoublement des programmes soit éliminé là où cela est nécessaire, tout en respectant l'engagement du gouvernement provincial de préserver et de promouvoir la langue et la culture de chacune des deux communautés linguistiques officielles, le principe de la dualité linguistique et le cadre juridique concernant les langues officielles au Nouveau-Brunswick.

De plus, les rôles des deux grandes universités, soit l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton, devront mettre davantage l'accent sur des spécialités précises pour créer des centres d'excellence qui peuvent mieux tirer profit des avantages concurrentiels, surtout aux cycles supérieurs.

Le Groupe de travail accueille favorablement l'annonce faite par le premier ministre dans le discours sur l'état de la province du 31 janvier 2008 que l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John restera l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John. Elle continuera à offrir une large gamme de programmes, notamment dans le domaine des arts et sciences humaines, tout en élargissant son offre de programmes afin de répondre aux possibilités émergentes dans la ville et le port de Saint John et au-delà.

Le Groupe de travail accueille aussi favorablement la déclaration faite par le premier ministre à Edmundston en février que l'Université de Moncton, en tant qu'université francophone du Nouveau-Brunswick, continuera à remplir son mandat dans le nord-est et le nord-ouest de la province à ses campus d'Edmundston et de Shippagan. Le groupe de travail prévoit que la collaboration entre l'Université de Moncton et le collège communautaire, par l'établissement d'instituts d'apprentissage appliqué et de formation, fournira l'occasion d'offrir de nouveaux programmes d'apprentissage pour répondre aux besoins découlant des possibilités économiques émergentes dans ces régions.

En résumé, le Groupe de travail recommande que les universités travaillent davantage en collaboration avec les collèges communautaires et avec leurs collectivités locales afin d'offrir des programmes reflétant les besoins de l'économie locale et de la collectivité. Le cadre de collaboration de cette recommandation est présenté dans la recommandation 17.

### **Objectifs ponctuels**

- Reviser les rôles, les mandats et les missions essentielles des universités et des collèges communautaires seront passés en revue d'ici à l'automne de 2009, comme le souligne l'annexe 3.
- Le Conseil des recteurs du Nouveau-Brunswick amorcera la révision des programmes en 2008-2009, en s'attardant de façon prioritaires aux domaines suivants : les programmes appliqués en santé et en administration des affaires, en éducation, en génie et ceux dans les domaines des arts et sciences humaines.

## **Recommandation 16**

### **Établir un Conseil du Nouveau-Brunswick sur les études de deuxième et troisième cycles et sur la recherche.**

La croissance des études supérieures au Nouveau-Brunswick est essentielle aux efforts continus en vue de bâtir une économie basée sur le savoir en appui du programme d'autosuffisance du gouvernement. Il sera également essentiel de renforcer stratégiquement la contribution de la province à la Stratégie canadienne des sciences et de la technologie articulée par Avantage Canada (2007).

En 2006-2007, le Nouveau-Brunswick comptait 2 145 étudiants inscrits aux études supérieures soit 1 433 à l'Université du Nouveau-Brunswick, 698 à l'Université de Moncton et 14 à l'Université Mount Allison. Le Groupe de travail est d'avis qu'une cible de croissance minimum pour les trois prochaines années devrait consister à augmenter le total à 3 000 étudiants au Nouveau-Brunswick tant dans les programmes professionnels que ceux qui sont axés sur la recherche, et y compris au moins 450 étudiants au doctorat.

Pour atteindre cette cible, le groupe de travail est d'avis qu'il s'agit d'un domaine où la collaboration entre les universités offre d'excellentes possibilités d'amélioration et de succès. Bien que l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton sont et demeureront les centres principaux des études supérieures et de la recherche dans la province, le Groupe de travail est d'avis qu'il existe de nouveaux moyens créatifs d'obtenir l'engagement du corps professoral et du personnel de l'Université Mount Allison et de l'Université St. Thomas, tout en respectant leur concentration première sur les études de premier cycle (et en reconnaissant également qu'il peut y avoir des domaines spécialisés pour lesquels elles pourraient offrir des programmes de maîtrise sans faire concurrence aux autres établissements de la province).

Pour ce faire, le Groupe de travail a conclu qu'il est possible et vital pour l'avenir d'établir un Conseil provincial des études supérieures et d'élaborer un programme provincial de recherche. Le rôle du Conseil des études supérieures comprendrait l'élaboration et la surveillance d'un plan visant à réaliser ces objectifs de participation, et d'élaborer des stratégies pour encourager une collaboration plus étroite entre les universités, c'est-à-dire encourager les nominations de professeurs à plus d'une faculté, créer des réseaux provinciaux de recherche et des centres d'excellence et fournir un financement de démarrage pour les initiatives collaboratives de recherche. En outre, le Conseil pourrait élaborer des mécanismes et des processus qui renforceraient l'accès des étudiants de deuxième et troisième cycles et des membres du corps professoral à l'ensemble des laboratoires, des établissements hospitaliers, des bibliothèques, des sources d'archives, des établissements d'enseignement et de formation et aux autres ressources de la province.

Le Conseil chercherait également des moyens d'engager davantage le réseau des collèges dans sa mission et à promouvoir l'engagement de la collectivité en général dans les études supérieures et la recherche.

Le Groupe de travail recommande de plus que le Conseil des études supérieures élabore un plan de mobilité des étudiants de deuxième et troisième cycles et de la recherche. Ce plan permettra aux étudiants de deuxième et troisième cycles de faire de la recherche et d'avoir accès à la supervision dans tous les campus universitaires de la province. Il est prévu que la plupart des programmes de deuxième et de troisième cycle pourront être dispensés dans toute la province, soit directement dans le laboratoire de la salle de classe, soit par diverses options hors campus.

Le Conseil relèverait de l'Université du Nouveau-Brunswick et de l'Université de Moncton et comprendrait des membres des quatre universités publiques, des collèges communautaires ainsi que de la collectivité en général.

De plus, le Groupe de travail recommande le maintien de deux facultés d'études supérieures, une relevant de l'Université du Nouveau-Brunswick pour la population anglophone et l'autre relevant de l'Université de Moncton pour la population francophone. Chacune de ces facultés encouragera les professeurs qualifiés des quatre universités publiques à contribuer aux efforts d'enseignement et de recherche. De plus, la participation d'experts qualifiés en provenance des collèges et des différents milieux de recherche seront encouragés à contribuer également en poursuivant la pratique existante de nomination de professeurs associés.

Finalement, le Groupe de travail encourage fortement l'élaboration d'initiatives communes anglophones-francophones d'études supérieures et de recherche dont pourront bénéficier les étudiants, le corps professoral et les institutions, dans des domaines tels les affaires, l'étude des politiques publiques ou autres.

### **Objectifs ponctuels**

- Établir le conseil proposé des études supérieures du Nouveau-Brunswick d'ici au 1er juillet 2009 et le mandater de voir à la préparation d'un plan stratégique provincial en matière d'études supérieures et de recherche avant le 31 mars 2010.
- Augmenter le nombre d'étudiants dans les programmes de deuxième et de troisièmes cycles à 3 000 avant décembre 2011 (y compris 450 étudiants aux programmes de doctorat).

### **Recommandation 17**

#### **Créer de nouveaux mécanismes institutionnels de collaboration et de développement de programmes : instituts d'apprentissage appliqué et de formation et consortiums d'apprentissage appliqué et de formation.**

L'évolution de la technologie et de l'économie mondiale, ainsi que la restructuration et les nouveaux développements du marché, ont eu pour conséquence une évolution rapide des conditions du marché du travail qui s'est traduite par des changements différents, sur le plan qualitatif, de ceux observés dans le passé récent. L'économie présente au système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick une gamme de besoins différents et plus large que par le passé en matière d'éducation et de formation, en particulier dans le domaine des programmes appliqués et articulés.

Le Groupe de travail s'est rendu compte que le système d'éducation postsecondaire est souvent incapable de répondre rapidement à ces changements ou d'élaborer les programmes nécessaires pour répondre aux besoins émergents du marché et de la collectivité.

Le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick a réussi de façon raisonnable par le passé à élaborer des programmes appliqués et des programmes spécialisés, souvent de courte durée, pour répondre aux besoins immédiats. Toutefois, le Groupe de travail a conclu qu'il est peu probable que le système d'éducation postsecondaire, dans sa configuration actuelle, réussira à répondre tel que souhaité aux conditions changeantes de façon adéquate et rapide, compte tenu des objectifs urgents et ambitieux de l'autosuffisance provinciale. Nous avons besoin de trouver des mécanismes et des processus pour l'élaboration de programmes et de cours qui pourraient difficilement voir le jour si cette responsabilité devait relever exclusivement soit des universités ou des collèges.

C'est dans ce contexte que le Groupe de travail a recommandé un système d'éducation postsecondaire davantage axé sur la collaboration. De plus, dans le cadre de cette collaboration élargie, nous proposons la création d'un nouveau type de mécanisme de collaboration pour le Nouveau-Brunswick qui serait fondé sur un partenariat formel entre les universités, les collèges communautaires et la collectivité.

Ces partenariats ne constituent pas une initiative conventionnelle pour «bâtir» de nouvelles infrastructures. Ils n'ont pas non plus d'incidence sur les programmes actuellement offerts dans les établissements d'éducation postsecondaire. Ils représentent plutôt un mécanisme ou un processus visant à établir une coopération et un partenariat plus importants dans la mise en place et la prestation de programmes appliqués ou articulés. Ces partenariats mettront à profit l'infrastructure existante des universités et des collèges du Nouveau-Brunswick, permettant ainsi au système d'optimiser l'utilisation de ces établissements et des installations d'autres intervenants, comme les hôpitaux, les usines ou les autres locaux du secteur privé. Ils sont conçus comme des collaborations novatrices et entrepreneuriales capables de répondre rapidement et efficacement aux besoins régionaux et provinciaux.

Le Groupe de travail recommande la création de cinq mécanismes de collaboration de ce type : dans le nord-est, dans le nord-ouest, à Saint John, dans le sud-est et dans le centre du Nouveau-Brunswick.

Selon le groupe de travail, les trois premières de ces régions sont prêtes pour un type de mécanisme de collaboration formel : un institut d'apprentissage appliqué et de formation (IAAF). Dans chacune de ces trois régions, il existe des possibilités réelles (et des pratiques courantes) pour favoriser un rapprochement plus formel entre les universités et les collèges de la région et la collectivité locale dans des domaines bien précis de formation appliquée.

Dans les deux autres régions, le Groupe de travail propose la création d'un mécanisme de collaboration moins formel : le consortium d'apprentissage appliqué et de formation (CAAF). Dans ces régions, les possibilités de collaboration sont encore en développement et la région présente un degré de complexité qui laisse à penser qu'une approche moins formelle est mieux adaptée pour le moment. Les CAAF mettront d'abord l'accent sur l'établissement de rapports et de partenariats et deviendront probablement des IAAF avec le temps et la pratique.

## **Instituts d'apprentissage appliqué et de formation**

### **Le nord-est (francophone)**

L'IAAF du Nord-Est rassemblera les campus de Bathurst, de Campbellton et de la Péninsule acadienne du Collège communautaire et le Campus de Shippagan de l'Université de Moncton avec pour mission de mettre en place et de proposer des programmes appliqués pour les collectivités de cette région.

### **Le nord-ouest (francophone)**

L'IAAF du Nord-Ouest rassemblera le Campus d'Edmundston du Collège communautaire et le Campus d'Edmundston de l'Université de Moncton avec pour mission de mettre en place et de proposer des programmes appliqués pour les collectivités de cette région.

### **Saint John (anglophone)**

L'IAAF de Saint John rassemblera les collèges communautaires de Saint John et de St. Andrews et l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John, avec pour mission de mettre en place et de proposer des programmes appliqués pour les collectivités de cette région.

Les Instituts d'apprentissage appliqué et de formation seront des entités constituées en corporation appartenant conjointement au collège communautaire et à l'université de chaque région. Chaque IAAF sera régie par un conseil indépendant nommé par les propriétaires des instituts et composé de représentants du collège communautaire, de l'université et du milieu des affaires.

Les Instituts d'apprentissage appliqué et de formation pourront établir des partenariats avec des groupes ou des organismes communautaires pertinents dans chaque région, telles que des entreprises privées ou des organismes économiques ou à but non lucratif. Ces derniers groupes peuvent s'avérer précieux pour fournir des laboratoires modernes, des ressources humaines et une expertise spécialisée. Chaque IAAF peut à priori disposer d'un conseil consultatif chargé de fournir un aperçu éclairé et de l'information sur les besoins émergents en matière d'apprentissage appliqué et de formation dans la région. Finalement, à mesure que la transformation de l'EPS prendra forme, les IAAF pourront s'inspirer de l'avis des conseils consultatifs régionaux établis pour soutenir les collèges communautaires.

En travaillant avec leurs partenaires, les Instituts d'apprentissage appliqué et de formation recevront des requêtes ou des suggestions qui leur permettront de déterminer les demandes et les besoins en matière de nouveaux programmes et de cours. Ils évalueront la capacité d'une université ou d'un collège communautaire partenaire à mettre en place rapidement et efficacement un programme ou un cours particulier, individuellement ou conjointement. Si l'IAAF estime que cela est improbable, alors l'Institut élaborera et offrira la formation demandée.

Il est prévu que chaque IAAF disposera d'effectifs à temps plein réduits (directeur et équipe de soutien administratif) et développera une expertise en matière d'élaboration de programmes, de marketing et d'évaluation de la qualité. Leur fonctionnement reposera principalement sur un large réseau de relations.

## **Consortiums d'apprentissage appliqué et de formation**

### **Le sud-est**

Le CAAF du Sud-Est comprendra l'Université de Moncton (Campus de Moncton), à titre d'établissement universitaire principal, en collaboration avec l'Université Mount Allison et les campus de Dieppe du Collège communautaire et de Moncton du Community College.

### **Centre**

Le CAAF du Centre inclurait l'Université du Nouveau-Brunswick (Campus de Fredericton) à titre d'établissement principal en collaboration avec l'Université St. Thomas, les campus de Miramichi et de Woodstock du Community College, le Collège d'artisanat et de design, le Collège de technologie forestière des Maritimes à Fredericton et le campus de Fredericton du Community College (une fois mis en place). Étant donné les liens historiques de l'Université St. Thomas avec Miramichi, cette université aurait un rôle déterminant dans la région.

Les CAAF sont une étape en vue de devenir des IAAF, mais il ne s'agit pas d'établissements formels. Pour le moment, les consortiums mettront plutôt l'accent sur la définition des besoins et des possibilités et sur l'établissement de relations et de partenariats dans les régions.

Les CAAF pourront établir des partenariats avec des groupes ou des organismes communautaires pertinents dans chaque région, telles que des entreprises privées, ou des organismes économiques ou à but non lucratif. Chaque CAAF comprendra un conseil consultatif chargé de fournir un aperçu éclairé et de l'information sur les besoins émergents en matière d'apprentissage appliqué et de formation dans la région.

En travaillant avec leurs partenaires, les CAAF recevront des requêtes ou des suggestions qui leur permettront de déterminer les demandes et les besoins en matière de nouveaux programmes et de cours. Ils évalueront la capacité d'une université ou d'un collège communautaire partenaire à mettre en place rapidement et efficacement un programme ou un cours particulier, individuellement ou conjointement. Si le CAAF estime que cela est improbable, il collaborera avec ses partenaires pour concevoir un mécanisme ou un processus partagé visant à élaborer et à mettre en place le programme ou le cours nécessaire.

Il est prévu que chaque CAAF disposera d'effectifs réduits et s'appuiera sur ses partenaires. Leur fonctionnement reposera principalement sur un large réseau de relations.

En résumé, ces nouveaux mécanismes de coopération élaboreront des programmes et des cours dans les domaines que les universités et les collèges communautaires ne peuvent couvrir,

individuellement ou collectivement. Et ce, dans le cadre d'une approche de partenariat reposant sur la collaboration entre les universités, les collèges et la collectivité.

À l'origine, les mécanismes de coopération mettront l'accent sur les besoins de la province en matière de perfectionnement des compétences. Une attention particulière sera accordée aux possibilités de cours et de formation sur place de courte durée, ainsi qu'aux certificats et diplômes avancés à temps partiel. Si nécessaire, et avec l'aide des universités et des collèges locaux, les mécanismes de coopération pourront également proposer à moyen terme des programmes appliqués dans certains domaines. Ils profiteront pleinement des nouvelles technologies et des infrastructures Web pour développer au maximum l'offre d'apprentissage et de formation en ligne.

Les caractéristiques de ce nouveau type de mécanismes de coopération devront être les suivantes :

- être conçues pour répondre rapidement aux besoins urgents et à court terme de l'économie et du marché du travail en matière de nouveaux programmes appliqués et articulés, comprenant des certificats, des cours de perfectionnement continu et des certificats post-baccalauréat;
- soutenir le développement continu de possibilités de formation, en contribuant à augmenter les taux de participation et en offrant des possibilités d'apprentissage permanent (notamment le renouvellement des compétences et habiletés des employés pour répondre aux besoins émergents de leurs professions respectives);
- développer de nouveaux moyens novateurs pour partager les ressources et les installations afin de subvenir aux besoins éducatifs du Nouveau-Brunswick;
- fournir un laboratoire vivant pour la conception de nouvelles approches visant à améliorer considérablement l'ensemble de l'expérience pédagogique des étudiants (par exemple, en élaborant de nouveaux modèles académiques intégrant plus étroitement la salle de classe et les possibilités d'expérimentation simultanée);
- être pleinement intégrées au sein de leur région et entretenir des liens étroits avec leur collectivité;
- agir davantage comme une entreprise, en établissant des partenariats et en étant à l'affût des opportunités;
- utiliser les ressources pédagogiques des universités et des collèges, ainsi que des praticiens et des experts de la collectivité;
- poursuivre le développement d'occasions d'affaires dans le domaine éducatif, pour le marché national aussi bien qu'international.

### **Objectifs ponctuels**

- Établir les partenariats formels d'ici à 2009.
- Faire en sorte que les partenariats soient opérationnels et prêts pour les programmes de l'année scolaire 2009-2010.
- S'assurer que les nouveaux cours appliqués et articulés offerts et les programmes répondent aux besoins identifiés d'ici à 2011.

# Section quatre

## Collaboration, gouvernance et administration

La collaboration et le partenariat sont au cœur des recommandations du Groupe de travail sur la réforme du système d'éducation postsecondaire et de sa transformation en un système intégré axé davantage sur l'étudiant et ainsi sur l'obligation de rendre des comptes. Un tel ensemble est supérieur à la somme des établissements individuels.

Toutefois, cette transformation ne peut pas être et ne sera pas spontanée ou automatique. Si l'on souhaite que la collaboration et le partenariat soient plus que des moments passagers, le système d'éducation postsecondaire doit adopter une structure de gouvernance et d'administration au sein de laquelle la collaboration et le partenariat seront des automatismes. Cela exige l'implantation de processus plus officiels et mieux structurés afin de développer un système où la cohésion et la collaboration seront plus importantes. Ces mécanismes et structures pourraient possiblement être éliminés une fois que le nouveau système sera en place.

La présente section décrit les structures administratives et de gouvernance qui sont représentées dans l'annexe 4. Ce système de gouvernance revu et amélioré encouragera la collaboration, permettra de gérer la transformation nécessaire ainsi que de surveiller les progrès et de produire des rapports sur ceux-ci. Il en résultera une plus grande responsabilisation par rapport à la situation actuelle.

Le Groupe de travail recommande un grand nombre d'innovations sur le plan de l'administration et de la gouvernance. Cependant, le Groupe de travail souhaite ne pas créer un système trop lourd, bureaucratique ou disposant d'un trop grand nombre de règlements car cela étoufferait les établissements d'enseignement postsecondaire et les éloignerait de leurs missions principales. C'est la principale raison pour laquelle les établissements d'enseignement postsecondaire restent au cœur de ces structures institutionnelles et de gestion tout en conservant un lien direct de gouvernance et de responsabilité avec le gouvernement. Il est prévu que plusieurs de ces initiatives institutionnelles recommandées soient temporaires et de courte durée, qu'elles seront éventuellement éliminées à mesure que le Nouveau-Brunswick établira un système intégré plus permanent et durable.

### Recommandation 18

#### **Créer une Agence centrale de l'éducation postsecondaire.**

Le Groupe de travail estime qu'une autorité centrale responsable de la bonne conduite et de la viabilité du système d'éducation postsecondaire est nécessaire. Le Groupe de travail pense que cette autorité doit rester gouvernementale et être confiée à une agence créée pour voir à la transformation du système d'éducation postsecondaire pour les cinq à dix prochaines années.

L'Agence doit assurer la coordination, la planification et la gouvernance de l'ensemble du système d'éducation postsecondaire. Elle doit coordonner à un haut niveau les différentes parties du système d'éducation postsecondaire qui devront lui rendre des comptes sur l'utilisation des ressources publiques.

Le Groupe de travail pense également qu'il faut adopter une nouvelle approche plus efficace de la gestion de l'éducation postsecondaire : une démarche, efficace et tournée vers l'avenir. L'Agence de l'éducation postsecondaire doit comprendre des professionnels expérimentés de l'éducation postsecondaire ayant une vision et engagés envers la transformation de l'éducation

postsecondaire. Le Groupe de travail recommande que l'Agence ait un conseil de gestion et un directeur.

L'Agence devra assumer la responsabilité « horizontale » associée à un organisme central. Ses responsabilités et son autorité s'étendraient à l'ensemble des activités, des processus et des établissements d'enseignement postsecondaire. Elle serait chargée de coordonner et de gérer le plan de transformation de l'éducation postsecondaire sur dix ans et de rendre compte des activités s'y rattachant. L'Agence s'assurerait que les établissements d'enseignement postsecondaire collaborent, établissent des partenariats et s'adaptent aux défis économiques décrits dans ce rapport. Son mandat serait d'une durée de dix ans au bout desquels son existence serait réévaluée.

Comme nous le verrons dans les prochaines recommandations, l'Agence disposerait également d'un certain nombre d'unités qui gèreraient les aspects collaboratifs particuliers du système d'éducation postsecondaire, du transfert des crédits à la prestation de services partagés en passant par les admissions et le recrutement international.

### **Objectifs ponctuels**

- Établir l'Agence de l'éducation postsecondaire en 2008.
- Fournir le personnel et le financement nécessaires pour permettre à l'Agence d'assumer ses responsabilités en 2008.

## **Recommandation 19**

### **Mettre en place un Conseil des recteurs du Nouveau-Brunswick.**

Les universités et les collèges communautaires ainsi que leurs instituts et consortiums demeureront au cœur des opérations du système d'éducation postsecondaire. Après son travail des derniers mois, le groupe de travail est maintenant plus que jamais conscient du besoin et du potentiel de collaboration interétablissement et de partenariats, entre les établissements d'enseignement postsecondaire comme entre ces derniers et leurs communautés.

C'est pourquoi le Groupe de travail recommande la création du Conseil des recteurs du Nouveau-Brunswick. Le Conseil serait présidé par le sous-ministre responsable de l'Agence de l'éducation postsecondaire et comprendrait les recteurs des quatre universités publiques, ainsi que les présidents des deux collèges communautaires.

Ce Conseil aurait comme mandat de voir à l'élaboration des grandes politiques, d'initier la collaboration et de formaliser les liens entre les établissements d'enseignement postsecondaire, le gouvernement et l'Agence centrale. Comme en fait preuve la démarche entreprise par le Groupe de travail, une interaction régulière entre les recteurs, les présidents des collèges et le sous-ministre responsable de l'éducation postsecondaire devrait accélérer la collaboration, la planification et la création de partenariats. Le Conseil des recteurs du Nouveau-Brunswick aura comme principales responsabilités de :

- de conseiller le ministre de l'Éducation postsecondaire sur la gestion de l'intégration proposée du système d'éducation postsecondaire;
- de conseiller le ministre sur la gestion des enjeux stratégiques;

- de développer les grands paramètres des politiques en matière d'éducation postsecondaire en consultant les principaux intéressés (élaboration d'une stratégie d'expansion et de développement des programmes appliqués, collaboration interinstitutionnelle et avec le système scolaire);
- de mener un examen régulier des programmes pour s'assurer de l'adaptation du système aux changements économiques et sociaux, pour encourager la meilleure utilisation possible des ressources, pour chercher et établir des centres d'excellence et un avantage comparatif dans les domaines de l'enseignement et de la recherche et pour assurer la qualité de ces domaines; et
- de rendre des comptes sur le fonctionnement efficace et les résultats de la planification pluriannuelle et l'utilisation des fonds publics.

Le Conseil préparerait un plan annuel d'activités et d'actions dans lequel seraient énoncés les initiatives et les processus envisagés pour l'année à venir. Il fournirait également un rapport annuel de ses activités au ministre.

### **Objectifs ponctuels**

- Définir un mandat clair pour le Conseil des recteurs du Nouveau-Brunswick en 2008.
- Établir le Conseil en 2008.

## **Recommandation 20**

### **Créer un Bureau de services partagés.**

Le Groupe de travail est conscient qu'il existe une collaboration considérable au sein du système actuel d'éducation postsecondaire, au-delà des programmes académiques, dans des domaines tels que les assurances, l'approvisionnement ou la technologie de l'information. Toutefois, nous savons que cette collaboration peut aller plus loin. Une meilleure collaboration permettrait de mieux servir les étudiants et d'appuyer leur intégration dans le système, de rendre la structure plus efficace et d'économiser des fonds qui pourraient être réinjectés dans le système pour en améliorer la qualité.

Le Groupe de travail recommande la création d'un Bureau de services partagés pour l'éducation postsecondaire. Le mandat du Bureau consisterait à explorer les possibilités de collaboration et d'intégration de services de soutien, dont l'approvisionnement, la technologie de l'information et l'offre de renseignements et d'accès au système (admission), ainsi que d'autres secteurs de services administratifs. Le Bureau s'occuperait exclusivement de services administratifs et de soutien aux études, et non des fonctions académiques qui resteraient la responsabilité de chaque établissement.

Le Bureau devrait appartenir aux établissements d'enseignement postsecondaire au sein desquels seraient recrutés le conseil de gestion et le directeur. Le Bureau de services partagés rendrait des comptes à l'Agence de l'éducation postsecondaire pour ce qui est de la prestation de services aux établissements membres du système, et le ferait à un coût global moins élevé.

### **Objectifs ponctuels**

- Identifier les champs d'action à privilégier pour le Bureau de services partagés d'ici juillet 2008.
- Établir le Bureau de services partagés est fonctionnel avant septembre 2010.

## **Recommandation 21**

### **Commercialiser l'image de marque de l'éducation au Nouveau-Brunswick auprès des étudiants internationaux.**

Le Groupe de travail pense que le Nouveau-Brunswick pourrait devenir une destination importante pour les étudiants étrangers. Ceci est essentiel car une plus grande participation des étudiants internationaux au système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick présente de nombreux avantages. En effet, les étudiants internationaux améliorent la qualité des programmes en apportant de la diversité à l'expérience éducative. Un recrutement plus important d'étudiants internationaux pourrait également aider à résoudre le problème démographique auquel la province est confrontée.

Le Groupe de travail recommande la création, au sein de l'Agence de l'éducation postsecondaire, d'un Bureau de marketing international qui créera une campagne de marketing visant les étudiants internationaux. Le Bureau aurait pour mission de donner au Nouveau-Brunswick une image visant à positionner les établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick comme destination pour y poursuivre des études postsecondaires. Le Bureau serait également chargé d'aider les établissements d'enseignement postsecondaire -qui conserveraient leur rôle primaire de recrutement -, à recruter des étudiants internationaux de manière directe et indirecte.

### **Objectifs ponctuels**

- Élaborer une stratégie visant à positionner le Nouveau-Brunswick comme destination internationale en matière d'éducation postsecondaire en 2009.
- Initier et lancer une campagne de marketing auprès des étudiants internationaux en 2010.

## **Recommandation 22**

### **Créer un Conseil du Nouveau-Brunswick sur les demandes d'admission et les transferts.**

Le Groupe de travail est d'avis que le processus de demande d'admission à un programme d'un établissement d'enseignement postsecondaire devrait être simple et direct. Le Groupe de travail est également d'avis que les demandeurs devraient avoir facilement accès à l'information nécessaire pour prendre une décision éclairée.

Le Groupe de travail est conscient des obstacles souvent rencontrés par les étudiants pour évoluer au sein du système d'éducation postsecondaire. Par exemple, pour transférer des crédits ou une inscription d'un établissement ou d'un programme à un autre, entre deux universités, d'un collège à une université ou vice versa peut être difficile. De tels obstacles peuvent décourager la participation des étudiants et créer un obstacle à leur réussite dans le système de l'éducation postsecondaire.

De même, les participants à la formation continue et les étudiants adultes possèdent souvent une expérience et une formation en cours d'emploi qui sont équivalents à des cours et à des crédits du système d'éducation postsecondaire mais qui ne sont pas reconnus à leur juste valeur. Cela peut également décourager la poursuite des études postsecondaires à un niveau supérieur.

Le Groupe de travail recommande la création du Conseil du Nouveau-Brunswick sur les demandes d'admission et les transferts (CNBDAT) qui devra rendre des comptes au Conseil des recteurs du Nouveau-Brunswick. Son mandat consistera à faciliter le processus de demande d'admission pour les étudiants; à fournir de l'information adéquate et accessible aux demandeurs; à faciliter la conclusion d'accords entre les établissements d'enseignement postsecondaire, et à établir un système de crédits et des critères d'évaluation pour la reconnaissance des acquis.

Le CNBDAT serait formé de représentants de tous les établissements d'enseignement postsecondaire, y compris les universités publiques, le réseau des collèges communautaires, les universités privées et les universités reconnues en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires*, l'Association des collèges de carrières du Nouveau-Brunswick et les responsables de l'agrément du système de l'apprentissage.

#### **Objectif ponctuels**

- Établir le CNBAT d'ici septembre 2009 avec un mandat clair.

### **Recommandation 23**

#### **Créer un Bureau de la gestion du changement au sein de l'Agence de l'éducation postsecondaire.**

Le Groupe de travail est conscient que ses recommandations pour la transformation de l'éducation postsecondaire représentent une tâche de taille considérable. Ses recommandations sont d'envergure et lourdes de conséquences pour les intervenants de l'éducation postsecondaire ainsi que pour la communauté.

Le Groupe de travail recommande la création d'un Bureau de gestion du changement au sein de l'organisme pour l'éducation postsecondaire. Il serait chargé de travailler avec les intervenants de l'éducation postsecondaire pour faciliter la transition vers un système d'éducation postsecondaire plus collaboratif et mieux intégré. L'objectif est de s'assurer que les transformations prévues ont bien lieu, et ce, dans les délais ambitieux que nous avons fixés.

#### **Objectifs ponctuels**

- Établir le Bureau de gestion du changement en 2008 ; il doit être le premier bureau établi au sein de l'Agence PSE.

### **Recommandation 24**

#### **Améliorer le rôle d'assurance de la qualité de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes dans les universités et les collèges communautaires.**

Le Groupe de travail pense que la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (CESPM) joue un rôle efficace dans l'approbation des nouveaux programmes universitaires et dans l'assurance de la qualité des études.

Le Groupe de travail recommande l'extension du mandat de la CESPМ à l'approbation de certains programmes du réseau des collèges communautaires, notamment les programmes articulés et professionnels. Pour les autres domaines, le réseau des collèges communautaires aura l'autorité de mettre en place ses propres programmes.

### **Objectif ponctuels**

- Élargir le mandat de la CESPМ pour y inclure le réseau des collèges communautaires d'ici septembre 2009.

## **Recommandation 25**

### **S'assurer que les établissements privés répondent aux critères d'assurance de la qualité.**

Le Groupe de travail est conscient que de nombreux étudiants suivent des cours et des programmes dispensés par des établissements privés autorisés par la loi provinciale et par des collèges carrières. Le Groupe de travail pense que les étudiants qui suivent ces cours et ces programmes devraient recevoir l'assurance de la qualité du contenu des programmes et de l'enseignement.

Le Groupe de travail estime que la loi provinciale doit obliger les établissements privés à respecter le processus d'assurance de la qualité de la CESPМ.

Le Groupe de travail recommande également que l'Association des collèges de carrières continue d'élaborer un système d'évaluation de la qualité de sorte que les collèges carrières privés répondent aux normes de qualité. En outre, il est recommandé que tout collège privé soit obligé de satisfaire à ces normes de qualité pour que ses étudiants puissent recevoir une aide financière de la part du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

### **Objectif ponctuels**

- Commencer le processus de soumission pendant l'année financier 2010-2011.
- La CESPМ doit commencer à mettre en place les mesures d'assurance de la qualité des établissements privés autorisés par la province d'ici septembre 2009.

## **Recommandation 26**

### **Soumettre des plans stratégiques quinquennaux, et un plan d'affaires annuel à l'Agence de l'éducation postsecondaire.**

Conformément au principe que les universités et les collèges communautaires doivent rendre compte au gouvernement de leurs plans, tous les établissements soumettront leur plan stratégique quinquennal et un plan d'affaires annuel à l'organisme pour l'éducation postsecondaire. Cette façon de procéder mettra en relief les mesures prises pour réaliser la transformation de l'éducation postsecondaire et pour faciliter l'allocation et la gestion efficace des fonds provinciaux.

### **Objectif ponctuel**

- Le processus de soumission doit commencer à l'année financière 2009-2010.
- Commencer le processus et obligation de rendre compte en 2009.

## **Recommandation 27**

**Chaque université et collège communautaire doit se présenter tous les ans devant le comité approprié de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.**

Le Groupe de travail accepte et approuve le principe selon lequel les universités et les collèges communautaires doivent rendre des comptes au gouvernement au sujet de leurs plans et de l'utilisation efficace des fonds publics.

Pour aller plus loin et assurer une certaine transparence, le Groupe de travail recommande que chaque université et collège communautaire, représenté par son recteur et d'autres membres de la haute direction selon le cas, se présente tous les ans devant le comité gouvernemental approprié de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

### **Objectif ponctuel**

- Ce processus doit commencer en 2009.

# Section cinq

## Mise en oeuvre

La prémisse des recommandations du Groupe de travail est que l'éducation postsecondaire compte, et qu'elle compte beaucoup. En effet, nous maintenons que le renforcement et la réussite du système d'éducation postsecondaire est une condition nécessaire à l'atteinte de l'objectif d'autosuffisance provincial.

Les membres du Groupe de travail évoluent dans un monde réel de contraintes budgétaires, de ressources limitées, et de demandes et de priorités concurrentielles. Nous reconnaissons qu'il y a plusieurs secteurs qui ont des besoins valables et importants et qui cherchent à obtenir des fonds nouveaux et supplémentaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Nous comprenons aussi que le gouvernement est actuellement aux prises avec des contraintes financières importantes pour répondre aux besoins de ces divers secteurs.

Cependant, nous comprenons aussi que gérer efficacement et assumer pleinement son leadership consiste à faire de bons choix, c'est-à-dire établir les priorités afin de maximiser l'impact sur les établissements de même que sur les divers domaines de l'économie.

Le Groupe de travail croit fortement que les deniers publics investis dans la refonte de l'éducation postsecondaire donneront lieu à un rendement extraordinaire pour le développement économique et pour les gens du Nouveau-Brunswick. La croissance, le succès et l'excellence d'un nouveau système d'éducation postsecondaire collectif, efficace et axé sur l'étudiant seront à eux seuls les éléments les plus importants qui nous permettront de réaliser l'autosuffisance d'ici 2026.

La refonte du système mènera directement à une population mieux éduquée dont les compétences répondront plus étroitement aux besoins de l'économie croissante du Nouveau-Brunswick. Elle donnera lieu à un esprit plus fort d'entrepreneuriat et d'innovation dans la province et attirera de nouvelles entreprises et des personnes de partout au pays et de l'étranger. La refonte du système permettra d'établir des groupements d'expertise et des centres d'excellence. Et elle permettra aux nouveaux arrivants de bâtir leur vie et leur carrière ici au Nouveau-Brunswick.

## Recommandation 28

### **Établir un plan décennal pour la mise en oeuvre des recommandations.**

Le Groupe de travail recommande qu'un investissement substantiel soit fait sur une période de dix ans en vue de maintenir et de développer le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick et de créer les systèmes, la technologie de l'information, l'infrastructure et les programmes qui mèneront le Nouveau-Brunswick à l'autosuffisance, notamment :

- 34 millions de dollars de financement temporaire aux universités pour les années d'études 2008-2009 et 2009-2010 pour le gel des droits de scolarité et l'augmentation des subventions d'exploitation;
- 100 millions de dollars sur les cinq prochaines années d'études pour les universités et les collèges communautaires (20 millions par année de 2010-2011 à 2014-2015);
- 70 millions de dollars sur cinq ans (de 2008-2009 à 2012-2013) pour la réduction de la dette étudiante;

- 127 millions de dollars sur dix ans pour les dépenses de capital et pour la modernisation des universités;
- 135 millions de dollars sur sept ans pour les dépenses de capital et pour la modernisation des collèges communautaires.

Une transformation si profonde du système d'éducation postsecondaire néo-brunswickois prendra du temps. Nous voyons la période de mise en œuvre comme un plan décennal en trois étapes. (Voir l'annexe 5 sur la feuille de route initiale.) L'établissement des coûts de la transformation du système d'éducation postsecondaire sera mis au point au cours de l'exécution.

### **Objectifs ponctuels**

- Faire un investissement substantiel dans l'éducation postsecondaire de 2008 à 2018.
- Établir un plan décennal formel et engager des investissements à son appui d'ici 2009.

## **Recommandation 29**

### **Prendre des engagements pluriannuels en matière de financement des universités et des collèges communautaires accompagné d'un régime d'imputabilité et de planification stratégique.**

Le Groupe de travail considère qu'un engagement financier pluriannuel est important puisqu'il permet aux établissements d'enseignement postsecondaire publics de planifier et de gérer efficacement leurs activités.

Nous recommandons que des engagements pluriannuels en matière de financement soient assumés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les établissements publics devront rendre compte de l'utilisation appropriée de ces fonds par la soumission de plans stratégiques annuels et par la présentation de rapports à l'organisme pour l'éducation postsecondaire faisant partie du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, et par une présentation annuelle au Comité des comptes publics de l'Assemblée législative, comme le recommande la section 4.

### **Objectif ponctuel**

- Établir des engagements pluriannuels en matière de financement d'ici septembre 2009.

# Annexe 1

## Sommaire des recommandations

### Recommandation 1

Mettre en œuvre de nouvelles stratégies en vue de réduire la dette étudiante pour les étudiants du postsecondaire du Nouveau-Brunswick.

### Recommandation 2

Assurer des partenariats et des collaborations avec le ministère de l'Éducation afin de veiller à ce que les étudiants soient prêts pour les études postsecondaires.

### Recommandation 3

Élaborer une stratégie en matière de E-éducation.

### Recommandation 4

Établir des programmes visant à encourager la participation aux études postsecondaires des jeunes Autochtones et des autres groupes sous-représentés.

### Recommandation 5

Maximiser l'accessibilité : offrir des cours universitaires de première et deuxième années dans les diverses régions de la province et maintenir les campus actuels du réseau des collèges communautaires.

### Recommandation 6

Maximiser l'accessibilité : utiliser la technologie et mettre en œuvre des possibilités d'apprentissage à distance.

### Recommandation 7

Maximiser l'accessibilité : améliorer la mobilité des étudiants d'un programme à l'autre.

### Recommandation 8

Maximiser les possibilités : l'apprentissage appliqué.

### Recommandation 9

Mise en place d'une bibliothèque virtuelle du Nouveau-Brunswick.

### Recommandation 10

Améliorer les données sur le marché du travail et la disponibilité des renseignements sur l'éducation postsecondaire pour les étudiants.

### Recommandation 11

Créer un système de collèges communautaires modernes et autonomes.

### Recommandation 12

Établir un nouveau campus du NBCC à Fredericton; améliorer le Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick et lui donner une nouvelle image de marque.

### Recommandation 13

Améliorer le système de l'apprentissage.

### Recommandation 14

Maintenir les rôles de l'Université de Moncton, à Edmundston et à Shippagan, et de l'Université du Nouveau-Brunswick à Saint John grâce à un réseau axé sur la collaboration.

### Recommandation 15

Faire jouer aux universités un rôle particulier dans le cadre d'un système d'éducation postsecondaire axé sur la collaboration.

### Recommandation 16

Établir un Conseil du Nouveau-Brunswick sur les études de deuxième et troisième cycles et sur la recherche.

### Recommandation 17

Créer de nouveaux mécanismes institutionnels de collaboration et de développement des programmes : instituts d'apprentissage appliqué et de formation et consortiums d'apprentissage appliqué et de formation.

### **Recommandation 18**

Créer une Agence centrale de l'Éducation postsecondaire.

### **Recommandation 19**

Mettre en place un Conseil des recteurs du Nouveau-Brunswick.

### **Recommandation 20**

Créer un Bureau de services partagés.

### **Recommandation 21**

Commercialiser l'image de marque de l'éducation au Nouveau-Brunswick auprès des étudiants internationaux.

### **Recommandation 22**

Créer un Conseil du Nouveau-Brunswick sur les demandes d'admission et les transferts.

### **Recommandation 23**

Créer un Bureau de la gestion du changement au sein de l'Agence de l'éducation postsecondaire.

### **Recommandation 24**

Améliorer le rôle d'assurance de la qualité de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes dans les universités et les collèges communautaires.

### **Recommandation 25**

S'assurer que les établissements privés répondent aux critères d'assurance de la qualité.

### **Recommandation 26**

Soumettre des plans stratégiques quinquennaux et un plan d'affaires annuel à l'Agence de l'éducation postsecondaire.

### **Recommandation 27**

Chaque université et collège communautaire doit se présenter tous les ans devant le comité approprié de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

### **Recommandation 28**

Établir un plan décennal pour la mise en œuvre des recommandations.

### **Recommandation 29**

Prendre des engagements pluriannuels en matière de financement des universités et des collèges communautaires accompagné d'un régime d'imputabilité et de planification stratégique.

# Annexe 2

## Recommandations du rapport final de la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick – étude et réponse du Groupe de travail

Recommandations	Réponses du Groupe de travail
<p>Vision :</p> <p>Les établissements d'enseignement postsecondaire du Nouveau-Brunswick font tous partie d'un système intégré de haute qualité qui met l'accent sur les besoins des étudiants. Le système est conçu de façon à répondre aux réalités linguistiques, démographiques et géographiques distinctes de la province. Il tire partie des atouts actuels et des identités culturelles et vise à appuyer les buts socioéconomiques des collectivités et de la province dans son entier.</p> <p>Principes proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accessibilité</li> <li>- pertinence et réceptivité</li> <li>- intégralité</li> <li>- efficacité</li> <li>- qualité supérieure</li> <li>- responsabilité</li> </ul>	<p>La vision, l'objectif et les principes du Groupe de travail correspondent à la vision proposée et aux principes du rapport de la Commission, sauf l'ajout de deux principes supplémentaires, soit les langues officielles et la collaboration.</p>
<b>Instituer un contexte pour agir : les premières étapes nécessaires</b>	
<p>1. L'enseignement postsecondaire au Nouveau-Brunswick doit être transformé du point de vue institutionnel pour évoluer vers un véritable système d'éducation postsecondaire.</p>	<p>Appuyé par le Groupe de travail.</p>
<p>2. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit clarifier sa propre mission en matière d'éducation postsecondaire et jouer un rôle qui met l'accent sur l'établissement des politiques.</p>	<p>Appuyé par le Groupe de travail (recommandation 22).</p>

Recommandations	Réponses du Groupe de travail
<p>3. Un nouvel organisme de coordination indépendant doit être créé, sous le nom de Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick. Les responsabilités de cette Commission doivent être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurance de la qualité</li> <li>• Création d'un portail d'applications et d'information</li> <li>• Conseils stratégiques au Ministère</li> <li>• Examen des plans stratégiques des établissements d'enseignement</li> <li>• Transfert de crédits</li> <li>• Initiatives et soutien à l'échelle du système d'éducation</li> <li>• Coordination régionale et nationale</li> <li>• Dualité et obligations linguistiques</li> </ul>	<p>Le Groupe de travail propose l'établissement d'un portail d'information pour les étudiants (recommandation 10), d'une Agence de l'éducation postsecondaire (recommandation 18), d'un Conseil des recteurs du Nouveau-Brunswick (recommandation 19), d'un Bureau de services partagés au sein de l'Agence de l'éducation postsecondaire (recommandation 20), d'un Conseil du Nouveau-Brunswick sur les admissions et les transferts (recommandation 22), d'un Bureau de la gestion du changement au sein de l'Agence de l'éducation postsecondaire (recommandation 23) et d'un rôle renforcé de l'assurance de la qualité pour la CESPM en rapport aux universités et aux collèges communautaires (recommandation 24.)</p>
<p>4. Un conseil des recteurs, composé des dirigeants de la plupart des établissements d'enseignement postsecondaire publics et de représentants des établissements privés et des écoles secondaires, devrait être établi.</p>	<p>Le Groupe de travail appuie l'établissement d'un Conseil des recteurs présidé par le sous-ministre responsable de l'Agence de l'éducation postsecondaire et qui comprendrait les recteurs des quatre universités publiques ainsi que les présidents des collèges communautaires. Le rôle du Conseil est suggéré dans la recommandation 19 et l'annexe 4.</p>
<p>Organiser le système</p>	
<p>5. Un nouveau type d'établissement, appelé polytechnique, devrait être créé. Ce nouvel établissement devrait combiner l'expertise des universités et des collèges et offrir des programmes variant des diplômes à des études de deuxième cycle dans des domaines d'intérêt particulier et importants dans les collectivités à l'échelle locale ou du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>Le Groupe de travail appuie l'établissement de nouveaux mécanismes institutionnels de collaboration et de développement des programmes (recommandation 17).</p>
<p>6. Trois polytechniques doivent être établies au Nouveau-Brunswick : la polytechnique de Saint John, la polytechnique du nord-est du Nouveau-Brunswick et la polytechnique du nord-ouest du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>Le Groupe de travail appuie l'établissement de nouveaux mécanismes institutionnels de collaboration et de développement des programmes (recommandation 17).</p>

Recommandations	Réponses du Groupe de travail
7. La polytechnique de Saint John doit être établie initialement en regroupant l'UNBSJ et les campus du NBCC de Saint John et de St. Andrews.	Le Groupe de travail appuie l'établissement de nouveaux mécanismes institutionnels de collaboration et de développement des programmes (recommandation 17).
8. La polytechnique du nord-est du Nouveau-Brunswick doit initialement être établie en regroupant les campus du CCNB de la Péninsule acadienne, de Bathurst et de Campbellton et le campus de l'Université de Moncton à Shippagan.	Le Groupe de travail appuie l'établissement de nouveaux mécanismes institutionnels de collaboration et de développement des programmes (recommandation 17).
9. La polytechnique du nord-ouest du Nouveau-Brunswick doit initialement être établie en regroupant les campus de l'U de M et du CCNB à Edmundston.	Le Groupe de travail appuie l'établissement de nouveaux mécanismes institutionnels de collaboration et de développement des programmes (recommandation 17).
10. Le Collège d'artisanat et de design, le Collège de technologie forestière des Maritimes et le campus du NBCC à Woodstock doivent être consolidés et, tout comme les autres collèges (Dieppe, Moncton, Miramichi), être séparés du gouvernement, pour former une unité intégrale avec une administration centrale.	Le Groupe de travail n'appuie pas cette recommandation, mais appuie la création d'un système de collèges communautaires modernes et autonomes tenant étroitement compte des besoins de la collectivité (recommandation 11).
11. Les quatre collèges communautaires restants (Dieppe, Fredericton, Moncton et Miramichi) doivent fonctionner comme unité intégrale avec une administration centrale.	Le Groupe de travail n'appuie pas précisément cette recommandation, mais appuie la création d'un système de collèges communautaires modernes et autonomes tenant étroitement compte des besoins de la collectivité (recommandation 11).
12. Le collège communautaire de Dieppe doit assumer la responsabilité particulière de l'enseignement en français dans les régions anglophones, et celui de Moncton doit assumer la responsabilité particulière de l'enseignement en anglais dans les régions francophones.	Le Groupe de travail n'appuie pas précisément cette recommandation, mais appuie la création d'un système de collèges communautaires modernes et autonomes tenant étroitement compte des besoins de la collectivité (recommandation 11).
13. Afin d'améliorer l'accès à l'enseignement, les collèges de Woodstock, de Miramichi et de Moncton doivent offrir la première année d'université et, où cela est possible et justifié, la deuxième année également.	Le Groupe de travail appuie l'offre de cours universitaires de première et de deuxième année dans diverses régions de la province (recommandation 5).
14. Tous les établissements d'enseignement publics devront soumettre des plans stratégiques qui seront examinés et approuvés par la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick.	Le Groupe de travail appuie la soumission de plans stratégiques à l'Agence de l'éducation postsecondaire (recommandation 26).

Recommandations	Réponses du Groupe de travail
<p>15. La <i>Loi sur l'Université du Nouveau-Brunswick</i> et la composition de son conseil devront être modifiées pour tenir compte de l'établissement de la polytechnique de Saint John. Sa structure et ses processus administratifs doivent être rationalisés.</p>	<p>Le Groupe de travail n'appuie pas l'établissement d'écoles polytechniques.</p>
<p>16. La <i>Loi sur l'Université de Moncton</i> et la composition de son conseil devront être modifiées pour tenir compte de l'établissement de la polytechnique du nord-est du Nouveau-Brunswick et de la polytechnique du nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Au cours de la révision de la <i>Loi</i>, une attention particulière doit être accordée à la clarification de la mission de l'Université et à la rationalisation de sa structure et de ses processus administratifs.</p>	<p>Le Groupe de travail n'appuie pas l'établissement d'écoles polytechniques.</p>
<p>17. Le Nouveau-Brunswick doit élargir son travail en matière d'études de deuxième et troisième cycles et de recherche et mettre l'accent sur les domaines ayant une importance particulière pour la province. Les efforts doivent être concentrés sur l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton.</p>	<p>Appuyé par le Groupe de travail par le biais de l'établissement d'un conseil des études supérieures et de la recherche du Nouveau-Brunswick (recommandation 16).</p>
<p>18. Le Nouveau-Brunswick doit élaborer une stratégie de recherche qui détermine et appuie les domaines actuellement et potentiellement importants pour la province.</p>	<p>Appuyé par le Groupe de travail par le biais de l'établissement d'un conseil des études supérieures et de la recherche du Nouveau-Brunswick (recommandation 16).</p>
<p>19. Le gouvernement doit adopter une politique consistant à accorder des subventions de recherche paritaires dans les domaines prioritaires pour la province et fournir un soutien indirect.</p>	<p>Ce sujet n'a pas été traité; il relève du gouvernement provincial.</p>
<p>20. Les programmes d'apprentissage ne doivent plus relever de l'administration quotidienne du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail.</p>	<p>Le Groupe de travail recommande l'amélioration immédiate du programme (recommandation 13).</p>
<p>21. Les programmes d'apprentissage doivent être considérés comme une composante pleinement fonctionnelle du système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick, y compris le transfert de crédits.</p>	<p>Appuyé par le Groupe de travail (recommandation 13).</p>
<p>22. La formation à distance doit être élargie, en concentrant les efforts sur l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université de Moncton.</p>	<p>Le Groupe de travail appuie l'utilisation de la technologie et l'élaboration de possibilités améliorées d'apprentissage à distance (recommandation 6).</p>

Recommandations	Réponses du Groupe de travail
23. Un régime d'accréditation rigoureux et indépendant doit être mis en place par l'Association des collèges de carrières et devenir une condition obligatoire pour être admissible à l'aide financière aux étudiants.	Le Groupe de travail est d'avis que les établissements privés doivent respecter des critères d'assurance de la qualité (recommandation 25).
24. Tout établissement privé offrant un grade visé par la législation provinciale doit s'en remettre au programme d'assurance de la qualité administré par la Commission sur l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick ou en vertu de l'autorité de celle-ci.	Le Groupe de travail est d'avis que les établissements privés doivent respecter les critères d'assurance de la qualité (recommandation 25).
<b>S'ouvrir vers l'extérieur</b>	
25. Le gouvernement provincial doit envisager d'élaborer une stratégie plus globale visant à intégrer pleinement le recrutement d'étudiants internationaux dans le cadre d'une politique provinciale d'immigration.	Le Groupe de travail appuie cette recommandation, et propose l'élaboration d'une stratégie visant à positionner le Nouveau-Brunswick comme destination internationale en matière d'éducation postsecondaire (recommandation 22).
26. Tous les établissements d'enseignement postsecondaire publics doivent être encouragés à déployer des efforts particuliers pour accroître le nombre d'étudiants des groupes sous-représentés (étudiants des Premières Nations, étudiants handicapés, et programmes présentant des déséquilibres importants entre les sexes). Ils doivent être appuyés par des contrats de rendement.	Le Groupe de travail est d'avis que les groupes sous-représentés devraient être encouragés à participer à l'éducation postsecondaire par le biais de l'élaboration d'un programme pour les étudiants autochtones et pour d'autres groupes sous-représentés (recommandations 4) et par l'expansion du programme « Un avenir à découvrir » dans le cadre des stratégies de réduction de la dette étudiante (recommandation 1).
<b>Payer pour des études postsecondaires</b>	
27. Les établissements d'enseignement postsecondaire doivent pouvoir fixer librement leurs droits de scolarité, mais une part de toute augmentation doit être consacrée sous forme d'aide aux étudiants.	Un gel des droits de scolarité d'un an en 2008-2009 pour les universités a été annoncé par le gouvernement dans son budget de 2008-2009 (18 mars 2008).
28. Les droits de scolarité pour des programmes universitaires de transfert imposés par les collèges et les polytechniques ne doivent pas être inférieurs aux droits les plus bas imposés par une université.	s/o

Recommandations	Réponses du Groupe de travail
<p>29. Le Nouveau-Brunswick doit adopter un programme d'aide aux étudiants en trois volets, comprenant:</p> <p>a) un programme de réduction de prêts visant à ce que la dette annuelle des étudiants ne dépasse pas un maximum de 7 000 \$</p> <p>b) un complément à la Subvention canadienne d'accès permettant de réduire les droits de scolarité pour les étudiants à faible revenu au-delà de la première année d'études postsecondaires, et</p> <p>c) un programme offrant une aide aux étudiants qui ont des difficultés à rembourser leur dette étudiante.</p>	<p>Le Groupe de travail propose l'adoption d'une approche multiple pour réduire la dette étudiante et pour augmenter la participation des groupes sous-représentés (recommandation 1).</p>
<p>30. Le remboursement du crédit d'impôt pour les droits de scolarité et la bourse de 2 000 \$ pour les étudiants de première année d'université doivent être supprimés, et les fonds doivent être réattribués au programme d'aide aux étudiants à trois volets décrit ci-dessus.</p>	<p>Le Groupe de travail propose que la subvention de 2 000 \$ pour les étudiants universitaires de première année soit éliminée de façon à attribuer les fonds à d'autres services aux étudiants (recommandation 1) et ne fait aucune recommandation concernant le remboursement du crédit d'impôt pour les droits de scolarité.</p>
<p>31. Le Nouveau-Brunswick doit chercher à améliorer la coordination entre les programmes provinciaux et fédéraux d'aide aux étudiants.</p>	<p>Appuyé par le Groupe de travail.</p>
<p>32. Le Nouveau-Brunswick doit augmenter ses dépenses pour l'enseignement postsecondaire de 50 millions de dollars au cours des trois prochaines années. De cette augmentation, 20 millions de dollars doivent être consacrés à l'accroissement des budgets d'exploitation des établissements et 30 millions à un fonds à fins spéciales.</p>	<p>Le Groupe de travail appuie la transformation de l'investissement dans l'éducation postsecondaire et l'établissement d'engagements de financement pluriannuel pour les universités et les collèges communautaires accompagné d'un régime d'imputabilité et de planification stratégique.</p>
<p>33. La formule de la CESPМ pour l'attribution de subventions aux universités doit être modernisée et remplacée par une nouvelle approche qui s'applique aux universités, aux collèges et aux polytechniques.</p>	<p>Appuyé par le Groupe de travail.</p>
<p>34. L'engagement du gouvernement envers un plan de financement d'une durée de trois ans (pluriannuel) doit être égalé par les établissements d'enseignement, dont l'engagement en matière de droits de scolarité doit lui aussi être pluriannuel.</p>	<p>Le Groupe de travail appuie la transformation de l'investissement dans l'éducation postsecondaire et l'établissement d'engagements de financement pluriannuel pour les universités et les collèges communautaires accompagné d'un régime d'imputabilité et de planification stratégique.</p>

Le Groupe de travail a fait d'autres recommandations qui ne sont pas mentionnées dans le présent document. Toutes les recommandations du Groupe de travail sont énumérées à l'annexe 1.

# Annexe 3

## Rôles des établissements

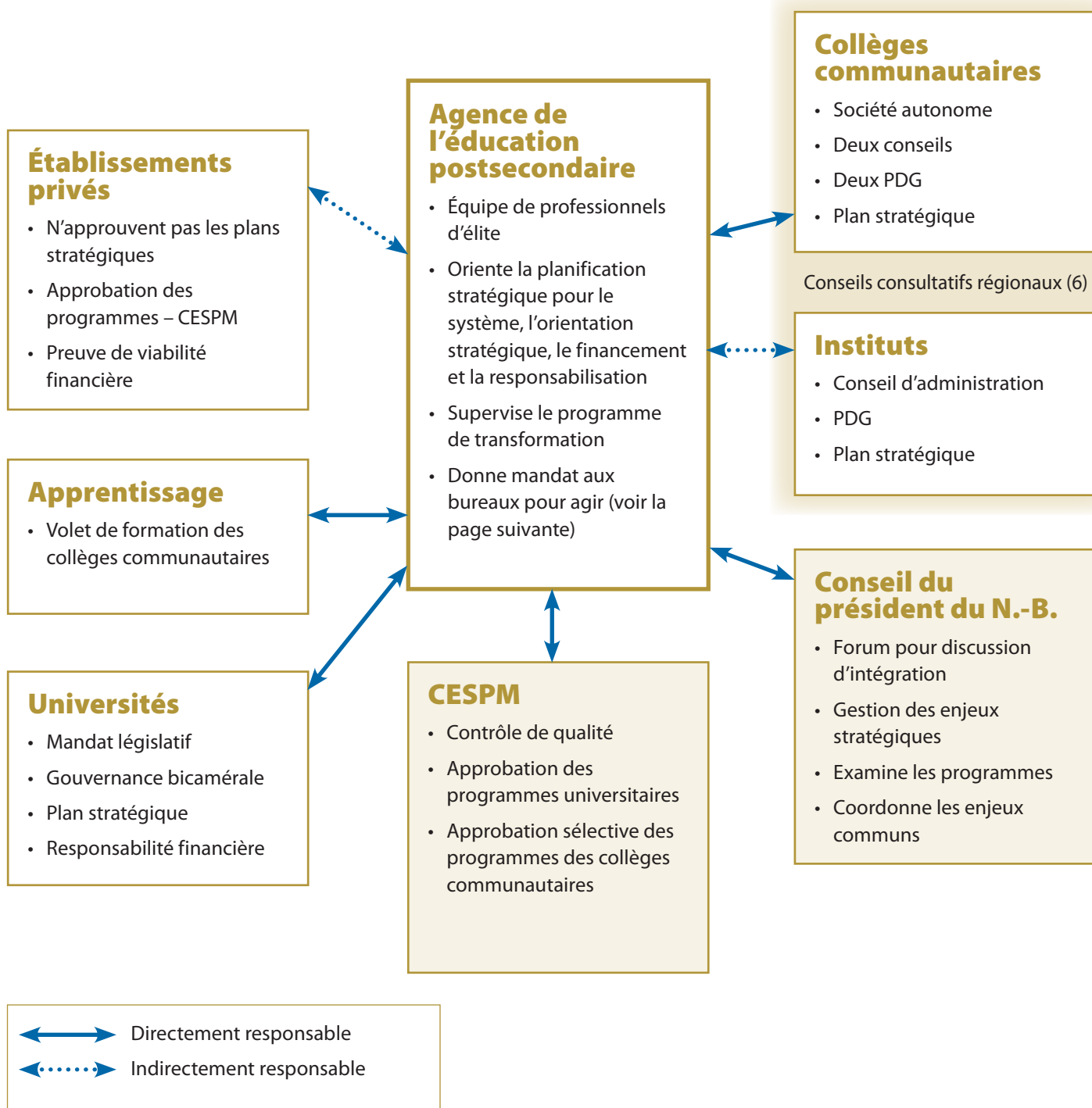
Rôles des établissements	Principaux titres de compétences offerts	Activités de recherche
<p><b>Collège communautaire</b> (public)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Technologie, métiers spécialisés, arts appliqués, administration des affaires et santé – avec des programmes spécialisés spécifiques, ainsi que des centres d'excellence lorsque approuvés</li> <li>• Apprentissage pour adultes (GED, rattrapage scolaire, alphabétisation, éducation permanente et formation sur mesure – à contrat)</li> <li>• Programmes articulés et appliqués</li> <li>• Accent sur l'enseignement</li> <li>• Lien étroit avec les besoins communautaires et régionaux</li> <li>• Spécialisation provinciale, et spécialisation régionale ou nationale, le cas échéant</li> <li>• Partenariats avec le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick – collège communautaire, universités, instituts, consortiums, formateurs privés, etc.</li> </ul>	<p>Certificats et diplômes professionnels et techniques</p> <p>1 ou 2 ans d'un programme général de baccalauréat; offert par une université à certains collèges communautaires, au besoin</p>	<p>Activités de recherche appliquée en appui du programme provincial de recherche, le cas échéant</p>
<p><b>Université Mount Allison</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Université (publique) offrant principalement des programmes de premier cycle</li> <li>• Accent sur les arts, les sciences, les beaux arts, la musique et les sciences commerciales</li> <li>• Programmes articulés et appliqués</li> <li>• Accent sur l'enseignement</li> <li>• Dessert la province et le monde</li> <li>• Partenariats avec le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick – collège communautaire, universités, instituts, consortiums</li> </ul>	<p>Baccalauréats, certificats et diplômes</p>	<p>Activités de recherche et scientifiques de façon à contribuer au programme de recherche provincial</p> <p>Membre du Conseil du Nouveau-Brunswick sur les études supérieures et la recherche</p>

<b>Rôles des établissements</b>	<b>Principaux titres de compétences offerts</b>	<b>Activités de recherche</b>
<p><b>Université St. Thomas</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Université catholique (publique) offrant principalement des programmes de premier cycle en arts et sciences humaines</li> <li>• Accent sur les arts avec perfectionnement professionnel en travail social, en éducation, en journalisme et en études des médias et en programmes autochtones</li> <li>• Programmes articulés et appliqués</li> <li>• Accent sur l'enseignement</li> <li>• Dessert la province et le monde</li> <li>• Partenariats avec le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick – collège communautaire, universités, instituts, consortiums</li> </ul>	<p>Baccalauréats, certificats et diplômes</p>	<p>Activités de recherche et scientifiques de façon à contribuer au programme de recherche provincial</p> <p>Membre du Conseil du Nouveau-Brunswick sur les études supérieures et la recherche</p>
<p><b>Université de Moncton</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Université généraliste (publique) de premier cycle et de cycles supérieurs offrant des programmes universitaires dans de multiples domaines</li> <li>• Campus de Shippagan et Edmundston</li> <li>• Programmes articulés et appliqués</li> <li>• Accent sur l'enseignement et la recherche</li> <li>• Dessert la province et le monde</li> <li>• Partenariats avec le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick – collège communautaire, universités, instituts, consortiums</li> </ul>	<p>Certificats, diplômes, baccalauréats et grades supérieurs</p>	<p>L'U de M (Moncton) dirige le programme francophone du Conseil du Nouveau-Brunswick sur les études supérieures et la recherche</p>
<p><b>Université du Nouveau-Brunswick</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Université généraliste (publique) de premier cycle et de cycles supérieurs offrant des programmes universitaires dans de multiples domaines</li> <li>• Campus de Fredericton et Saint-Jean</li> <li>• Programmes articulés et appliqués</li> <li>• Accent sur l'enseignement et la recherche</li> <li>• Dessert la province et le monde</li> <li>• Partenariats avec le système d'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick – collège communautaire, universités, instituts, consortiums</li> </ul>	<p>Certificats, diplômes, baccalauréats et grades supérieurs</p>	<p>Dirige le programme anglophone du Conseil du Nouveau-Brunswick sur les études supérieures et la recherche</p>

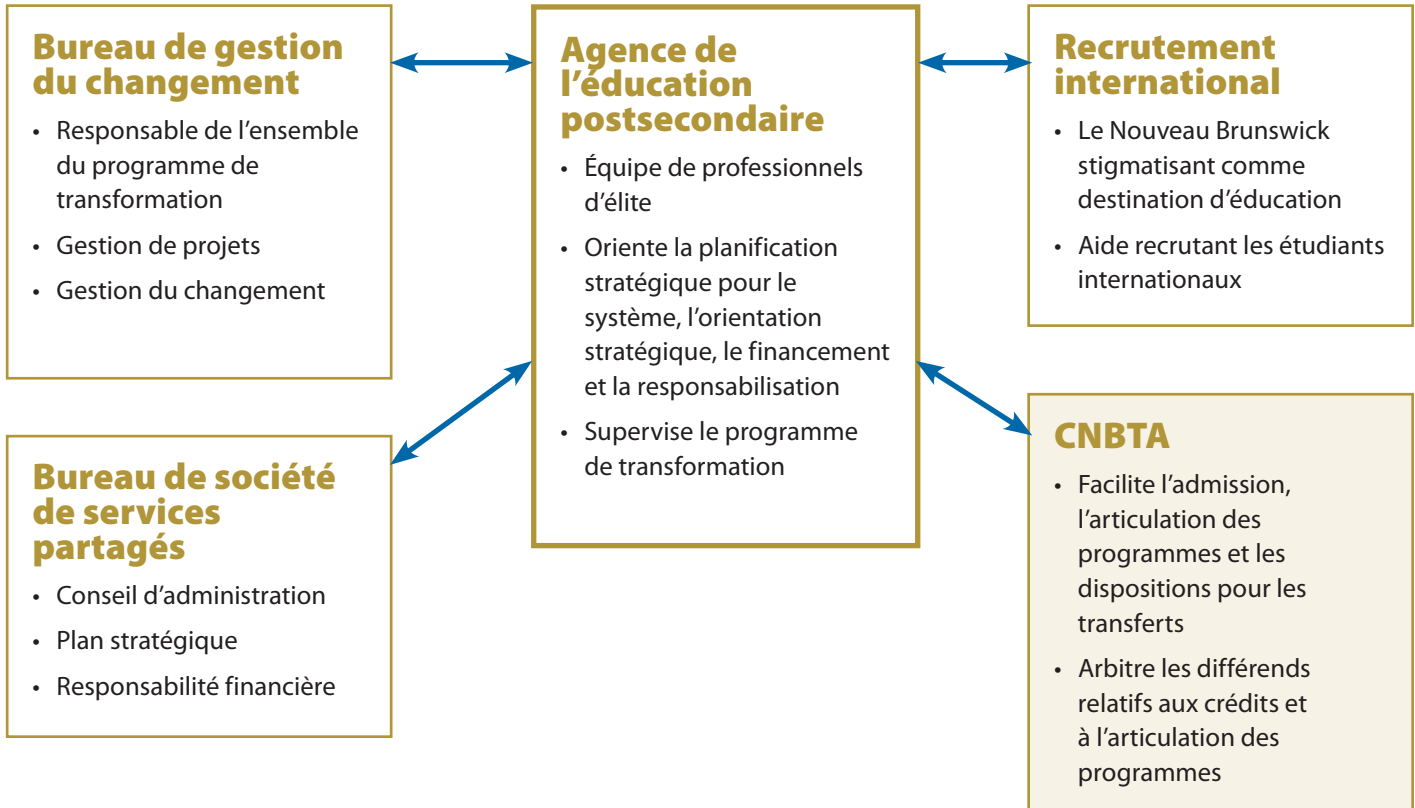
<b>Rôles des établissements</b>	<b>Principaux titres de compétences offerts</b>	<b>Activités de recherche</b>
<p><b>Institut d'apprentissage appliqué et de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appartenant aux universités et aux collèges communautaires en partenariat avec la collectivité afin d'élargir les possibilités d'apprentissage appliqué et à augmenter le nombre de programmes articulés entre les établissements</li> <li>• Identifie le besoin de nouveaux programmes, et élabore et fournit des nouveaux programmes que l'établissement partenaire ne peut pas procurer, y compris des programmes articulés et appliqués dans des domaines comme les arts appliqués, les sciences appliquées, la formation spécialisée, la formation à l'intention des immigrants et la formation sur mesure.</li> <li>• Programmes spéciaux en fonction de secteurs prioritaires, certaines priorités initiales étant établies par le gouvernement provincial</li> <li>• Esprit novateur et entrepreneuriat</li> <li>• Lien étroit avec les besoins régionaux et les besoins provinciaux, le cas échéant</li> </ul>	<p>Des certificats, diplômes et grades articulés peuvent être accordés par l'établissement, ou un « certificat en parchemin conjoint » par l'entremise de partenaires.</p> <p>Dans l'éventualité où l'université ou le collège choisirait de ne pas offrir un programme quelconque, l'IAAF serait alors en mesure de l'offrir. L'Institut (IAAF) aurait aussi la compétence de sanctionner ce programme d'études en conférant le certificat ou le diplôme approprié</p>	
<p><b>Consortium d'apprentissage appliqué et de formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanisme visant à réunir l'université, le collège communautaire et la collectivité pour explorer des possibilités élargies d'apprentissage appliqué et augmenter le nombre de programmes articulés entre les établissements</li> <li>• Peut être officialisé par une entente ou un contrat entre les partenaires.</li> <li>• Lien étroit avec les besoins régionaux et les besoins provinciaux, le cas échéant</li> <li>• Peut devenir un institut d'apprentissage appliqué et de formation</li> </ul>	<p>Des certificats, diplômes et grades articulés sont accordés par les établissements partenaires.</p>	

# Annexe 4

## Modèle de gouvernance



## Bureaux de l'Agence de l'éducation postsecondaire



# Annexe 5

## Feuille de route de la transformation de l'éducation postsecondaire

Planifier la transition	Avril 2008	Mai 2008	Juin 2008	Juillet 2008	Août 2008	Sept. 2008	Après sept 2008
Élaborer un cahier de stratégies (y compris la gestion du changement et le plan de communication).							
Créer l'équipe initiale du changement au sein d'EPFT.							
Établir le budget de la transition.							
Présenter les modifications législatives initiales.							
<b>Établir et élargir les mécanismes de gouvernance.</b>							
Revoir ou établir le rôle, le mandat, la responsabilité et la composition de l'organisme d'EPS, du Conseil des recteurs, du CNBAT, du CESPM.							
Établir l'organisme d'éducation postsecondaire.							
Établir le Conseil des recteurs.							
Établir le CNBAT.							
Élargir le rôle d'assurance de la qualité du CESPM.							
Établir le processus de planification stratégique.							
Documenter le mandat et la composition des nouveaux conseils (Conseils des instituts, conseil Consultatif de l'organisme d'EPS, Conseils des CC).							
Élaborer des documents d'orientation pour les nouveaux conseils.							

Passer en revue et restructurer le système.	Avril 2008	Mai 2008	Juin 2008	Juillet 2008	Août 2008	Sept. 2008	Après sept 2008
<b>Réaliser une évaluation des besoins de la collectivité en matière d'EPS (CC, IAAT, programmes de 1re et de 2e années, programmes d'apprentissage)</b>							
Élaborer un outil d'évaluation							
Terminer l'évaluation.							
<b>Restructurer le système de collèges communautaires.</b>							
Embaucher les recteurs.							
Élaborer une structure organisationnelle de haut niveau.							Janv 09
Réaliser une évaluation de la situation actuelle.							Janv 09
Concevoir le nouveau système (programmes, installations, technologie). Dévolution des collèges communautaires							Juillet 09
Les étudiants vont à de nouveaux collèges.							Sept 09
<b>Entreprendre l'étude des programmes universitaires.</b>							
Déterminer l'approche et la méthode.							
Terminer les deux études initiales.							Janv 09
Terminer les trois autres études.							Juillet 09
<b>Mettre en œuvre les cours universitaires de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> années.</b>							
Utiliser l'évaluation des besoins communautaires pour identifier quels cours devraient être offerts et où.							Déc 08
Offrir les cours.							Sept 09
<b>Évaluer la rentabilité des universités.</b>							
Identifier les mesures de rentabilité.							Juin 09
Effectuer une évaluation de référence.							Déc 09

Passer en revue et restructurer le système	Avril 2008	Mai 2008	Juin 2008	Juillet 2008	Août 2008	Sept. 2008	Après sept 2008
Établir un conseil des études de 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycles			Créer le conseil avant le 1 juin				Déc 08
<b>Établir les instituts.</b>							
Doter en personnel.							
Élaborer un plan d'activités.							Déc 08
<b>Établir les consortiums.</b>							
Élaborer un plan d'activités.							Déc 08
<b>Élaborer une stratégie d'éducation en ligne (portail, éducation à distance, identification unique de l'étudiant, collecte et utilisation de données)</b>							
Analyser la situation actuelle et future.							
Analyser les écarts.							Nov 08
Identifier les investissements nécessaires.							Janv 09
Mettre en œuvre la stratégie.							Avr 09
<b>Élaborer une analyse de rentabilité des services partagés.</b>							
Identifier la portée des services possibles.							
Évaluer l'état actuel de ces services.							
Identifier les coûts et les avantages des services partagés.							
Élaborer la feuille de route de la mise en œuvre.							
<b>Augmenter les groupes sous-représentés.</b>							
Dresser un plan pour augmenter la participation autochtone.							
Dresser un plan pour élargir Un avenir à découvrir afin d'augmenter la participation des groupes sous-représentés.							
Identifier d'autres programmes à utiliser (ex. : Pals).							
<b>Revoir et réviser le financement aux étudiants.</b>							
Confirmer les coûts des ensembles offerts (options 1-4).							
Étalonner les droits de scolarité et obligatoires.							

<b>Passer en revue et restructurer le système</b>	<b>Avril 2008</b>	<b>Mai 2008</b>	<b>Juin 2008</b>	<b>Juillet 2008</b>	<b>Août 2008</b>	<b>Sept. 2008</b>	<b>Après sept 2008</b>	
Établir des mesures pour évaluer les résultats de la transformation.	■							
Établir des mesures pour une fiche d'évaluation continue et équilibrée pour le système d'éducation postsecondaire.	■							
Établir des cibles et des échéanciers.		■						
Recueillir des données de base.			■					
Commencer la mesure et la préparation de rapports.							■ Annuel	
<b>Gestion du changement</b>								
Élaborer un plan de gestion du changement.	■							
Élaborer des plans de communications immédiats.	■							
Effectuer l'évaluation des intervenants.	■							
Gérer le changement.	■							

<b>Législation</b>	<b>Avril 2008</b>	<b>Mai 2008</b>	<b>Juin 2008</b>	<b>Juillet 2008</b>	<b>Août 2008</b>	<b>Sept. 2008</b>	<b>Après sept 2008</b>
Revoir les répercussions du rapport du Groupe de travail.	■						
Établir le conseil des recteurs dans la Loi.	■						
Déterminer comment établir un organisme de façon juridique.		■					
Revoir toutes les lois régissant l'éducation postsecondaire.			■				
Préparer un projet de loi pour la session de l'automne.					■		